



République Centrafricaine



Système des Nations Unies

# PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ADOLESCENTS ET JEUNES EN CENTRAFRIQUE



Février 2017



# DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR LE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES ADOLESCENTS ET JEUNES DE LA CENTRAFRIQUE

## Piliers du Programme de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) 2017-2019

- **Pilier 1.1** : Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées
- **Pilier 2.2** : Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales
- **Pilier 3.3** : Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services)

## Priorités de l'UNDAF+ 2018-2021

- **Axe Prioritaire 1** : Consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale
- **Axe Prioritaire 2** : Bien-être social et équité
- **Axe Prioritaire 3** : Relèvement économique durable

## Effets du Programme Conjoint

- **Effet 1** : Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits.
- **Effet 2** : Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et d'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.
- **Effet 3** : Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences de vie courantes pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH/SIDA et la lutte contre la violence basée sur le genre.

Durée du programme : **5 ans (2017-2021)**  
Dates prévues pour le commencement et la fin:  
**01.01.2017 – 31.12.2021**  
Option de gestion des fonds : Gestion parallèle  
Agent administratif : PNUD

Coût total: **73,675,278 US\$**



## Agences, Missions, Fonds et Programme Résidents en République Centrafricaine

<b>Organisme(s) des Nations Unies</b>	
<p><b>COORDINATION RESIDENTE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Jean Alexandre SCAGLIA</u></b>            Titre : Coordonnateur Résident ai du Système des Nations Unies</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p><b>UNHCR</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Kouassi Lazare ETIEN</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>PNUD</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Aboubacar KOULIBALY</u></b>            Titre : Directeur Pays</p> <p><i>Date et Sceau :</i></p>	<p><b>ONUSIDA</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. El Hadj ABDALLAHI</u></b>            Titre : Directeur Pays</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>UNFPA</b>            Nom et Prénoms : <b><u>Dr Marc G.L. DERVEEUW</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p><b>ONU-FEMMES</b>            Nom et Prénoms : <b><u>Mme Chantal KINGUE EKAMBI</u></b>            Titre : Chef de Programme</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>UNICEF :</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M Aboubacry TALL</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p><b>UNOPS</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Razack Aboudou LAWANI</u></b>            Titre : Chef de Bureau</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>FAO</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Jean Alexandre SCAGLIA</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p><b>OIT</b>            Nom et Prénoms <b><u>Mme Aminata MAIGA</u></b>            Titre : Directrice Bureau Pays de l'OIT,</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>OMS</b>            Nom et Prénoms : <b><u>Dr Michel N'da Konan YAO</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	<p><b>OIM</b>            Nom et Prénoms : <b><u>Mme Anne Kathrin SHAEFER</u></b>            Titre :</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>
<p><b>PAM :</b>            Nom et Prénoms : <b><u>M. Felix Bona Fogah GOMEZ</u></b>            Titre : Représentant</p> <p><i>Date et Sceau</i></p>	

## Table des matières

Sigles et Abréviations .....	6
1. Résumé analytique .....	8
1.1 Contexte et justification.....	8
1.2 Composante du programme.....	9
1.3 Couverture du programme conjoint .....	9
1.4 Durée et budget du programme .....	10
1.5 Suivi et évaluation, gestion du programme .....	10
2. Analyse de situation de la jeunesse centrafricaine .....	11
2.1 Situation en matière de santé.....	11
2.2 Accès à l'éducation .....	13
2.3 Situation des jeunes sur le marché du travail .....	13
2.4 Etat des interventions en faveur des adolescents et jeunes en RCA.....	14
3. Leçons apprises des interventions passées .....	15
3.1 Principaux problèmes et besoins des adolescents et jeunes .....	15
3.2 Avantage comparatif des agences des Nations Unies. ....	17
3.3. Limites des structures et programmes existants prenant en charge les problèmes des jeunes ....	21
4. Le programme conjoint proposé .....	23
4.1 Zones d'intervention du programme conjoint .....	23
4.2 Bénéficiaires .....	24
4.3 Partenaires potentiels de mise en oeuvre.....	24
4.4 Durée du programme .....	24
4.4 Cadre de résultats .....	24
4.4.1. Théorie de changement.....	25
4.4.2 Objectifs.....	25
5. Stratégie de mise en œuvre et pérennité des résultats .....	39
6. Analyse de risques et des hypothèses .....	40
7. Pilotage et coordination, mise en œuvre, suivi/évaluation du programme .....	41
7.1. Dispositif de Pilotage et de Coordination du Programme .....	41
7.2. Modalité de gestion des fonds .....	43
7.3 Modalité de transfert des fonds .....	45
7.4 Cadre de référence en matière de gestion de fonds .....	45
7.5. Suivi et évaluation du programme.....	45
7.5.1 Suivi du Programme .....	45
7.5.2 Communication.....	46
7.5.3 Evaluation finale .....	46
7.5.4 Rapportage .....	46
8. Stratégie de mobilisation des ressources .....	47
9. Fondement juridique/légal des relations .....	47
ANNEXE : Cadre des résultats .....	49

## Sigles et Abréviations

ACABEF : Association Centrafricaine pour le Bien-Etre Familial  
ACDES-SUISSE : Alliance Coopérative de Développement d'Entraide et de Solidarité-Suisse  
ACFPE : Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle pour l'Emploi  
ACTED : Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement  
AFEDEC : Association des Femmes Educatrices pour le Développement en Centrafrique  
AGR : Activités Génératrices de Revenus  
AIDS : Acquired Immune Deficiency Syndrome  
ANECA : Association Nationale des Etudiants Centrafricains  
ANJFAS : Association Nationale des Jeunes Femmes Actives pour la Solidarité  
ATD Quart Monde : Agir tous pour la Dignité  
BAD : Banque Africaine de Développement  
CCC : Communication pour le Changement de Comportement  
CCUC : Centre Culturel Universitaire Catholique  
CEP : Champ Ecole Paysan/Producteur  
CISJEU : Centre d'Information et d'éducation sexuelle des jeunes  
CNLS : Coordination Nationale de Lutte contre le SIDA  
CNRISTAR : Centre National de Référence des Infections Sexuellement Transmissibles et de la Thérapie Antirétrovirale  
CNTS : Centre National de Transfusion Sanguine  
COOPI: Cooperazione Internazionale  
CRS: Catholic Relief Services  
CSI : Cadre Stratégique Intérimaire  
CVC : Compétences de Vie Courante  
CVR : Community Violence Reduction  
DDRR : Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement  
DEX : Exécution Direction  
DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté  
EAS : Exploitation et Abus Sexuels  
ECASEB : Enquête Centrafricaine pour le Suivi et Evaluation du Bien-Etre  
GAP : Groupement des Agriculteurs et Pisciculteurs/Maraichers de Ndres)  
GAPAFOT : Groupe d'Action de Paix et de Formation pour la Transformation  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
HACT : Approche Harmonisée de Transfert de Fonds  
HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre  
HIV : Human Immuno deficiency Virus  
IMF : Institution de Micro-Finance  
IRC : International Rescue Committee  
IST : Infections Sexuellement Transmissibles  
MICS : Enquête par grappe à Indicateurs multiples  
MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique  
MPTF : Fonds fiduciaire multipartenaires  
NTIC : Nouvelles Technologies d'Information et de la Communication  
ODD : Objectifs de Développement Durable  
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations  
OIT : Organisation Internationale du Travail  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU-FEMME : Organisation des Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes  
ONUSIDA : Programme Commun des Nations Unies sur le Sida  
PAM : Programme Alimentaire Mondiale  
PASEC : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen  
PF : Planification Familiale  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
POS : Procédures Opérationnelles Standards  
PTA : Plan de Travail Annuel  
PTF : Partenaires Techniques Financiers  
PU-AMI : Première Urgence-Aide Médicale Internationale  
PURD : Programme d'Urgence de Relèvement Durable  
RCA : République Centrafricaine  
RCPCA : Relèvement et Consolidation de la Paix en Centrafrique  
RGPH : Recensement General de la Population et de l'Habitation  
SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise  
SNU : Système des Nations Unies  
SSR : Santé Sexuelle et de la Reproduction  
TBS : Taux Brut de Scolarité  
THIMO : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre  
UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement  
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population  
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
US : United State  
UTEFAJEDE : Union des Techniciens en Faveur des Jeunes Désœuvrés,  
VBG : Violences Basées sur le Genre  
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

## 1. Résumé analytique

### 1.1 Contexte et justification

La République Centrafricaine est peu peuplée avec une population avoisinant 5 millions d'habitants en 2016 pour un territoire de 623.000 km<sup>2</sup>. La population centrafricaine est jeune, avec un âge moyen de 20 ans et 75% de personnes de moins de 35 ans.

Le pays est caractérisé par un appauvrissement général de la population, une dégradation des indicateurs sociaux et un affaiblissement de l'appareil de l'Etat. En 2015, le PIB par habitant était de 338,7 dollars US, tandis que sur le plan du développement humain le pays occupait le 187ème rang sur 188 classés<sup>1</sup>. Par rapport à certains pays où la pauvreté a reculé, le taux de pauvreté est resté élevé et touche de manière disproportionnée les jeunes, les femmes et la population rurale. En 2008 (ECASEB, 2008), la pauvreté affectait en moyenne 62% de la population avec 69% en milieu rural contre 50% en milieu urbain. Selon la même source, la distribution de revenus est très inégalitaire car l'indice de Gini était de l'ordre de 0.543. Cette forte inégalité constitue non seulement un facteur de blocage pour la réduction de la pauvreté, mais aussi un facteur de tension.

Outre le fait que plus de deux tiers de la population vivait en situation de pauvreté, les indicateurs d'éducation et de santé sont parmi les plus bas du monde. Par exemple, l'espérance de vie y serait inférieure à 50 ans ; la mortalité infantile est élevée (116 ‰) et nombreux sont les enfants d'âge scolaire qui ne vont pas à l'école.

La situation décrite ci-dessus s'est certainement davantage dégradée avec la dernière crise de 2012 qui s'est traduite par des violences de tout genre, les pillages et destructions des biens publics et privés, la baisse de la production agricole, la fermeture des établissements scolaires, et le déplacement massif de la population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays dans des sites de fortune ou dans la brousse.

Aujourd'hui, la situation sécuritaire et politique semble connaître une certaine amélioration suite au déploiement des forces internationales (MINUSCA), lequel a permis l'organisation réussie des élections présidentielles et législatives ayant mis fin à la transition le 30 mars 2016. Cependant, il y a lieu de souligner que la population centrafricaine, en particulier la jeunesse éprouve à ce jour d'énormes difficultés pour se remettre des conséquences des décennies de conflits.

Aussi, conscient du fait que les efforts de stabilisation entrepris jusqu'à cette date peuvent être facilement remis en cause par de nouveaux troubles et conflits si les conditions de vie des jeunes demeurent précaires, le Système des Nations Unies en Centrafrique a décidé de concevoir un programme conjoint d'urgence en faveur des jeunes. Ce programme vise à doter les jeunes du minimum de qualifications professionnelles et de compétences de vie nécessaires à leur insertion socio-économique, ainsi que la création des perspectives économiques. Il constitue un moyen pour opérationnaliser les axes prioritaires du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2018-2021 en ce qui concerne la promotion socio-économique des jeunes déscolarisées ou non scolarisées, de leurs droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction d'une part, et pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de reconstruction du Gouvernement définie dans le document de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) d'autre part.

---

<sup>1</sup>Rapport sur le développement humain 2015.

## **1.2 Composante du programme**

Le but du programme conjoint est de contribuer à la reconstruction du capital humain orientée vers les jeunes, pour assurer la transformation économique de la République Centrafricaine ainsi que le renforcement de la paix, la sécurité et la cohésion sociale.

La théorie de changement qui sous-tend le programme conjoint repose sur le fait que l'engagement des jeunes de tout le spectre social, politique, éducatif et économique par la création d'espaces sûrs pour le dialogue, l'échange et l'interaction permet à ceux-ci de réduire le sentiment de peur et d'insécurité qui prévaut depuis des décennies, d'une part, et d'avoir aussi le sentiment d'appartenir à un grand mouvement de changement social dont les valeurs sont la coexistence pacifique, la responsabilité collective et l'autonomisation d'autre part. De même, fournir aux jeunes des possibilités économiques renforce leur potentiel d'être membres actifs et positifs de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de leurs communautés. Enfin, à travers le développement de la culture de l'entrepreneuriat, du volontariat et du bénévolat, les jeunes auront le sentiment d'appartenir à une société de « bâtisseurs » et non de « destructeurs ».

Le programme conjoint cible principalement trois dimensions : (i) le renforcement de la cohésion sociale et de la paix par l'éducation à la citoyenneté ; (ii) la création des perspectives économiques pour les jeunes (filles et garçons) à travers la formation professionnelle ; et (iii) l'acquisition des compétences de vie par l'éducation sexuelle.

Le programme sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution directe (DEX) à deux niveaux (national et local). L'approche caisse de résilience (CdR) pour les volets agriculture, élevage et pisciculture facilitera le profilage des jeunes (Clubs DIMITRA), le renforcement des capacités techniques, le développement de la micro-finance communautaire et l'accès aux micro-crédits et le renforcement de la cohésion sociale. Au niveau local, le programme permettra l'implication des jeunes dans l'identification de leurs pairs pour la formation et la sensibilisation, l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction, de prévention et de traitement des violences basées sur le genre (VBG), ainsi que l'appui financier et technique au démarrage des activités économiques. Au niveau national, le programme permettra l'appui aux structures de formation technique et professionnelle, d'éducation à la vie sexuelle et de la reproduction.

## **1.3 Couverture du programme conjoint**

Le programme conjoint se propose de cibler les huit arrondissements de Bangui et 28 sous-préfectures réparties sur toute l'étendue du territoire national, soit 68% de la population. Il permet de couvrir potentiellement 1.222.714 adolescents et jeunes de 15 à 35 ans sur un total de 1.836.766.

En vue de consolider les acquis des programmes déjà mis en œuvre, les interventions du programme conjoint démarreront la première année par les dix zones du projet conjoint MPTF UNFPA-UNICEF « Appui à la réduction de la vulnérabilité des adolescents et jeunes dans les localités de Bangui, Bimbo, Boda, Yaloke, Bouar, Sibut, Dekoa, Kaga-Bandoro, Bambari et Kouango ». Ces zones seront élargies progressivement à d'autres nouvelles zones (10 zones en deuxième année et 9 autres zones en troisième année) en tenant compte du niveau de précarité, de sécurité, de pauvreté et de la présence des agences des Nations Unies.

Par ailleurs la mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans la philosophie de certains engagements internationaux comme les ODD, l'initiative « mettre fin à l'épidémie du sida chez les adolescents ». En

effet, les agences<sup>2</sup> du système des nations unies, le fonds mondial, PEPFAR, Staying alive, YOUNG PEOPLE LIVING WITH HIV leadership, constatant que chez tous les autres groupes l'incidence du VIH est en baisse sauf chez les adolescents, ont décidé d'agir ensemble pour mettre fin aux décès, aux infections et aux violences liées au VIH dont sont victimes les enfants à travers l'initiative ALL IN TO END ADOLESCENT AIDS.

Les activités porteront sur : (i) l'éducation à la citoyenneté, à la cohésion sociale et à la résolution non violente des conflits ; (ii) la formation aux petits métiers dans les filières suivantes : agriculture, élevage, gestion de l'environnement, briqueterie, ramassage et recyclage des ordures, pisciculture, menuiserie, électricité, chaîne-froid, plomberie, mécanique-auto, maçonnerie, couture, coiffure, cordonnerie, maroquinerie, saponification, etc. ; (iii) la formation sur la gestion et l'appui financier et technique au démarrage des activités génératrices de revenus (AGR) ; (iv) l'éducation en matière de sexualité et de reproduction ; (v) la communication sur la prévention des IST, le VIH/SIDA, le lancement de l'initiative ALL IN en RCA sur les Violence Basées sur le Genre. Toutes ces activités devraient ainsi permettre aux jeunes de mieux s'impliquer dans la résolution pacifique des conflits au sein de leurs communautés respectives.

En plus des collectivités (mairies) et des organisations des jeunes des zones ciblées, le programme conjoint ciblera les structures de formation professionnelle au niveau central et locales, les Directions centrales et régionales des Ministères en charge de la jeunesse, de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de la santé, de l'éducation et de la promotion du genre.

#### **1.4 Durée et budget du programme**

La durée nécessaire à l'atteinte des résultats escomptés dans le cadre de la mise en œuvre dudit Programme Conjoint des Nations Unies est de cinq ans (2017 à 2021) et le budget pour la mise en œuvre des activités est évalué à **73,675,278 dollars US**, montant qui sera financé par le Gouvernement de la RCA et les autres partenaires techniques et financiers dont les Agences des Nations Unies.

#### **1.5 Suivi et évaluation, gestion du programme**

Le suivi de l'exécution du Programme se fera à travers un dispositif à deux niveaux : (i) au niveau stratégique, un Comité de Pilotage Co Présidé par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et le Coordonnateur Résident du SNU, et (ii) au niveau opérationnel, un Comité Technique de Suivi composé des services techniques régionaux, de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers, et des experts des Nations Unies basés dans les sous-bureaux et antennes. Une Unité de Coordination du programme coordonnée par un Coordonnateur international assistera le Comité de Pilotage et le Comité Technique de Suivi en matière de coordination et de suivi/évaluation du Programme.

L'Agence lead du programme conjoint est le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). L'exécution du programme fera appel à plusieurs parties prenantes, à savoir : (i) les agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, FAO, OMS, ONUSIDA, BIT, ONUFEMMES, PAM, UNHCR, UNOPS) ; (ii) les Ministères de la Promotion de la Jeunesse, de la Fonction Publique, de l'Entrepreneuriat, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale, de l'Agriculture et du Monde rural, (iii) les collectivités territoriales/mairies, et (iv) les associations et les organisations de la société civile du domaine de la promotion de la jeunesse.

---

<sup>2</sup> Unicef, OMS, UNFPA, ONUSIDA

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports et de la Culture Civique est l'autorité gouvernementale de coordination du programme. Il collaborera avec les autres ministères concernés par les trois effets escomptés.

En matière de gestion, la modalité de Gestion Groupée sera privilégiée. La Gestion Parallèle restera une option pour les partenaires techniques financiers bilatéraux et multilatéraux, de même que les entités des Nations Unies ayant des spécificités peu compatibles avec la Gestion Groupée. Un système de suivi-évaluation renforcé permettra de rendre compte régulièrement des progrès vers l'atteinte des résultats et une stratégie de communication sera mise en place dans le but de faciliter l'adhésion de l'ensemble des acteurs et l'appropriation nationale.

## **2. Analyse de situation de la jeunesse centrafricaine<sup>3</sup>**

L'analyse des documents de politiques et programmes, ainsi que des rapports d'enquêtes existants, montre sans conteste que les jeunes des deux sexes de la République Centrafricaine représentent non seulement un poids démographique important (les moins de 35 ans représentent plus de 75% de la population totale), mais plus encore les jeunes hommes et davantage les jeunes filles sont en proie à de nombreuses difficultés dans les domaines de la santé sexuelle et de la reproduction, de l'éducation, de l'insertion socio-économique, y compris pour les aspects de participation. L'analyse indique également que ces jeunes sont non seulement vulnérables, mais aussi susceptibles de devenir des vecteurs de nouveaux troubles et de conflits faute d'avoir des perspectives d'avenir.

Sur une population estimée à 5 millions d'habitants en 2016, la République Centrafricaine compte un peu plus de 3,7 millions de personnes âgées de 0-34 ans, soit 75% de la population totale du pays, tandis les jeunes de 10-24 ans représentent 32%.

Une des conséquences de ce poids démographique de la jeunesse porte sur le fait que les difficultés sociales et économiques liées à la pauvreté qui touche plus de 62% de la population du pays, ont un impact lourd sur les jeunes, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'insertion socio-économique, pour lesquels les statistiques concernant cette frange de la population sont alarmantes. Il est estimé que plus de 80% des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans ; la problématique de l'insertion des jeunes dans le marché du travail est aussi caractérisée par un fort taux de sous-emploi qui est de plus en plus important dans les zones rurales, en raison du caractère saisonnier et informel des activités et de l'insécurité consécutive à la crise depuis 2012.

### **2.1 Situation en matière de santé**

Tout comme la plupart des Centrafricains, la majorité des jeunes connaissent un état de santé précaire, à cause de la persistance des mariages/unions précoces(55% pour les filles de 15-19 ans contre 11% pour les jeunes hommes du même groupe d'âge), l'exposition aux IST/VIH du fait des rapports sexuels précoces avec plusieurs partenaires (24% chez les jeunes hommes de 15-24 ans contre 8% chez les jeunes filles du même groupe d'âge), la consommation excessive de l'alcool, de la drogue et autre stupéfiants. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que l'âge médian au premier mariage se situe autour de 16 ans.

L'accès des adolescents et jeunes aux informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive demeure toujours un problème préoccupant, comme en témoigne le taux de prévalence

---

<sup>3</sup> Les données présentées dans l'analyse de situation proviennent principalement des projections démographiques à partir du RGPH 2003, de l'Enquête Centrafricaine sur le Suivi et l'Evaluation du Bien-Etre de 2008 (ECASEB), de l'enquête MICS V de 2010 et de l'étude sur l'emploi des jeunes réalisée par le PNUD en 2015.

contraceptive et les besoins non satisfaits chez les jeunes de 15-24. En effet, selon les données de MICS IV, l'utilisation de la contraception n'est pas une pratique courante chez les adolescentes et jeunes de 15-24 ans. Malgré une sexualité précoce, les taux de prévalence contraceptive moderne et traditionnelle s'élevaient à 13% pour les adolescentes de 15-19 ans et 14,8% pour celles âgées de 20-24 ans. Quant aux méthodes modernes reconnues pour leur efficacité, 7% des filles de 15-19 ans et 8,9% de celles âgées de 20-24 ans l'utilisent. La même source indique également que les besoins non satisfaits étaient importants (22% pour celles âgées de 15-19 ans et 22% pour les filles de la tranche d'âge 20-24 ans). De plus, la proportion des jeunes de 15 à 24 ans ayant eu accès aux informations en planification familiale (PF) est faible. Comme conséquence, le niveau élevé de la fécondité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans (229 pour 1000 naissances vivantes). Il est à noter que 27,7% de filles/femmes sont excisées et 12,7% ont déclaré avoir pratiqué au moins trois avortements clandestins dont 7,9% en union.

Quant aux IST, le rapport 2015 du Centre National de Référence des Infections Sexuellement Transmissibles et de la Thérapie Antirétrovirale (CNRISTTAR) souligne qu'elles demeurent une préoccupation chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans car 150 jeunes des deux sexes confondus ont présenté un signe d'IST. Le rapport de l'enquête socio-comportementale et de séroprévalence du VIH réalisée en 2011 dans les trois préfectures de la RCA (Nana-Mambere, Ouham et Ouham Pende) du bassin du lac Tchad montre également que la proportion des jeunes ayant affirmé avoir déjà contacté une IST sont respectivement de 7,5% pour les jeunes de 15-19 ans et 18,6% pour ceux âgés de 20-24 ans.

S'agissant du VIH et bien qu'il n'y ait pas de données récentes disponibles sur la prévalence du VIH chez les 15-24 ans, on note qu'en 2010<sup>4</sup> la prévalence moyenne du VIH chez les adolescents et jeunes de 15-24 ans était de 2,8 %. Les jeunes filles étaient 6 fois plus infectées (4,2%) que les garçons du même âge (0,7 %). La précocité des rapports sexuels (55% de jeunes filles et femmes contre 45% de garçons et hommes) et le faible niveau de connaissance en matière de prévention du VIH (environ 38 % de jeunes de 15 à 24 ans connaissent les 3 moyens de prévention et identifient 2 idées erronées) expliquent cette situation. Par ailleurs, même si 97% des jeunes de 15-20 ans ont entendu parler du VIH/Sida, seulement 27% ont déjà fait le test de dépistage. Ces données indiquent aussi qu'il existe un écart entre les connaissances, attitudes et comportements en matière de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes. Par ailleurs, selon l'étude sur la vulnérabilité menée en 2010, les populations les plus vulnérables sont les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (MSM ou HSH), les travailleuses du sexe, les enfants de la rue, les transporteurs et les membres des forces de défense et de sécurité. Ces populations sont constituées majoritairement d'adolescents et de jeunes. Les connaissances exactes sur le VIH demeurent faibles (13,4%<sup>5</sup> pour les garçons, et 13,8% pour les filles), et l'adhésion au dépistage reste faible (15% pour les garçons et 25,5% pour les filles), la déliquescence des services de prévention et de prise en charge, les violences sous toutes leurs formes et l'insécurité constituent des facteurs importants de risque et de vulnérabilité au VIH en RCA pour les adolescents.

En résumé, les difficultés rencontrées par les adolescents et jeunes sont essentiellement dues à des problèmes de Santé Sexuelle et de la Reproduction (IST, avortements clandestins), et à la consommation excessive d'alcool et de drogue, et ce dans un contexte où les services spécifiques adaptés sont inexistantes ou dans un état de déliquescence totale et où « l'indifférence » de la société face à leurs besoins les entraînent vers des comportements à risques et nocifs.

---

<sup>4</sup> MICS V, 2019

<sup>5</sup> Etude CAP VIH, MJS-CNLS, 2011

## 2.2 Accès à l'éducation

L'accès à l'éducation reste assez faible en RCA. Le taux brut de scolarisation (TBS) est de 5,4% au pré-primaire, 87,2% au primaire (seulement 73,4% pour les filles), 21,8% au secondaire 1er cycle et 8,9% au secondaire 2ème cycle. Le nombre d'enfants exclus du système scolaire dépassait les 240 000 enfants. Les TBS restent trois fois inférieurs à ceux de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, en ce qui concerne le pré-primaire et le second cycle du secondaire. Le TBS pour le premier cycle du secondaire représente moins de la moitié du taux des autres pays d'Afrique-sub-saharienne et reste 4 fois inférieur à la moyenne mondiale.

L'enquête MISC4 de 2010 a montré que 30% des enfants de 6 à 11 ans n'ont jamais eu accès à l'école, soit 26,4% pour les garçons et 33,7% pour les filles. Le taux d'achèvement du cycle primaire était de 39,7% en 2010, un taux éloigné de l'objectif prévu de 58% en 2011 tandis que le taux d'inscription au secondaire était seulement de 21%. Le taux d'alphabétisation des adultes était de 56% en 2010 et atteignait 65,2% pour les jeunes de 15 à 24 ans. L'analphabétisme touche plus les femmes (56,8%) que les hommes (30,7%).

Le système éducatif se caractérise également par l'absence d'enseignants qualifiés. Avant la crise, le ratio élèves-enseignant était de 1:89. 40% des enseignants sont des maîtres parents sans formation de base ni qualification. De plus, les bâtiments et infrastructures scolaires sont en nombre insuffisant, le ratio d'élèves par salle de classe est de 87, le ratio élève-pupitre est de 1:32 et la plupart du temps il n'y a qu'un seul manuel pour dix élèves, ce qui entrave les résultats d'apprentissage. Dans les collèges et lycées publics, les salles de classe sont surchargées. Ainsi, le ratio est de 145 élèves par salle de classe.

Enfin, l'enquête PASEC Light de 2007 avait déjà relevé un grave déficit de qualité. Cela se traduit par des taux de redoublement élevés, en moyenne 23% dans le premier cycle de l'enseignement fondamental et plus de 17% dans le second cycle du fondamental et au secondaire. Le secteur éducatif en RCA présente les taux de redoublement parmi les plus élevés du monde.

L'analyse ci-dessus montre que la plupart des centrafricains qui abandonnent l'école au niveau du primaire et du secondaire développent des compétences post-scolaires limitées, de sorte que la grande majorité, en particulier les jeunes se retrouvent dans le secteur informel où la productivité est faible et où les emplois sont précaires et mal rémunérés. Même ceux qui obtiennent des diplômes supérieurs n'ont pas nécessairement les compétences requises pour être compétitifs sur le marché du travail, ce qui réduit leur employabilité. La conséquence serait que la plupart des entreprises font appel à des étrangers pour assurer la gestion de haut niveau. Ce déficit a pour conséquence la perte de possibilités économiques pour des millions de travailleurs centrafricains. Ces données sur l'éducation montrent également que la majorité des centrafricains ne possède pas la formation et les compétences nécessaires pour être compétitifs et contribuer positivement à la productivité économique.

## 2.3 Situation des jeunes sur le marché du travail

En dépit de l'insuffisance des données récentes détaillées sur la situation des jeunes centrafricains par rapport au marché de travail, les principaux indicateurs du marché de travail indiquent qu'en 2008<sup>6</sup> le taux d'activité pour les jeunes de 15-29 ans était de 76% pour les jeunes hommes et 77% pour les jeunes

---

<sup>6</sup>ECASEB 2008

filles ; le taux de chômage des actifs de 3% pour les jeunes hommes et 2% pour les jeunes filles ; le taux de sous-emploi de 21% pour les jeunes hommes et 23% pour les jeunes femmes. Etant donné que la population est à plus de 62% rurale, ces données peuvent aussi signifier que les problèmes d'insertion socio-économique devraient être plus prononcés dans les zones rurales pauvres ou péri-urbaines où les jeunes manquent de qualification, d'expérience et où le marché du travail est très restreint.

En attendant de faire une analyse plus approfondie du marché de travail, une simple observation de la situation actuelle montre que les programmes d'insertion économique et de prévention des risques et chocs économiques sont rares, même pour la population générale. S'agissant des adolescents et jeunes, il est fréquent de les rencontrer sans aucune qualification, exercer dans le secteur informel en tant que vendeur à la sauvette, aide-mécanicien, aide-menuisier, conducteur de taxi-moto, etc. En ce qui concerne la conduite des taxi-motos, la quasi-totalité des adolescents et jeunes s'y engagent sans un minimum de prérequis en matière de code de la route ; ce qui les conduit le plus souvent à commettre de nombreux accidents, parfois mortels ou invalidants tant pour eux que pour les passagers.

## **2.4 Etat des interventions en faveur des adolescents et jeunes en RCA**

Les Nations Unies, la coopération bilatérale et multilatérale, les ONG nationales et internationales mènent certes un certain nombre d'activités en faveur des adolescents et jeunes, mais celles-ci apparaissent bien limitées face aux difficultés qu'ils connaissent dans les domaines de la santé, de l'éducation de l'insertion sociale et économique et de la participation.

**Le Système des Nations Unies** contribue à répondre aux besoins des jeunes et à la promotion de leurs droits par le biais de programmes variés qui leur sont partiellement ou entièrement consacrés.

Dans le domaine de la **Santé Sexuelle et de la Reproduction, y compris la Planification Familiale**, l'UNFPA, l'OMS, l'UNICEF et l'ONUSIDA ont été actifs dans l'appui aux jeunes à travers leurs coopérations avec les ministères en charge de la Santé et de la Jeunesse ainsi que des ONG qui ont offert l'information, les conseils et les services, y compris pour le VIH/Sida. Des stratégies de communication pour le changement de comportement (CCC), notamment par l'utilisation de jeunes pairs éducateurs (JPE) sont menées. A Kaga-Bandoro, l'UNFPA en décembre 2015 a favorisé l'accès des jeunes mères isolées à l'information correcte sur la santé sexuelle et reproductive en vue d'assurer leur protection contre les violences sexuelles et le VIH et Sida. De son côté, l'ONUSIDA, dans le cadre du FastTrack et la stratégie 90-90-90, a appuyé l'Association Nationale des Etudiants Centrafricains (ANECA) en partenariat avec le Centre Culturel Universitaire Catholique (CCU), le Ministère de la Santé et la Coordination Nationale du CNLS pour organiser une campagne de sensibilisation axée sur le conseil et dépistage volontaire du VIH à l'Université de Bangui. L'appui de l'OMS à la jeunesse centrafricaine s'est traduit par : (i) Approvisionnement des structures de santé adaptées aux jeunes médicaments essentiels ; (ii) la contribution au référencement et à la prise en charge médicale gratuite des maladies courantes pendant 3 à 6 mois, des cas de viol parmi les victimes y compris les jeunes à travers les formations sanitaires et les sites des personnes. Quant à l'UNICEF, ses interventions avec ses partenaires dont le le CNLS et les Ministères de l'Education Nationale et de la Santé ont permis aux jeunes d'acquérir des connaissances et un comportement responsables en matière de santé et de VIH/Sida.

En matière d'appui au développement de la **participation et d'insertion économique** des jeunes, l'UNICEF a lancé un programme de compétences de vie courante (CVC) visant les jeunes à travers la création de la plateforme SMS Ureport pour promouvoir la participation des jeunes et porter haut la voix des jeunes ; la construction et le réhabilitation de 6 maisons des jeunes (Batangafo, Kaga-Bandoro, Bouar, Zemio, Bossangoa, Bria) et l'équipement de 8 maisons des jeunes de kiosques informatiques pour permettre aux enfants des rues et aux élèves dans les huit arrondissements de Bangui de s'initier à l'informatique et de s'informer sur le VIH et la paix ; et le développement du concept « Sport pour l'espoir » à Bangui, Bambari et Bouar pour promouvoir la paix, la cohésion sociale et la santé. Le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, le PAM, la MINUSCA, l'OIM et la FAO ont initié depuis 2015 des séries de projets à Bangui, Bimbo, Boda, Yaloké, Sibut, Dékoa, Kaga-Bandoro, Bambari, Kouango, Bouar, Bria et Bossangoa (construction d'un Complexe Culturel et Sportif dans le 4eme arrondissement, projet pilote d'appui à la réinsertion communautaire des groupes armés et jeunes à risques, projet conjoint d'appui à la réduction de la vulnérabilité des Adolescents et Jeunes, projet de stabilisation communautaire financé par l'Union Européenne) en vue de mobiliser et d'organiser les jeunes en réseaux communautaires d'actions civiques pour la relance économique, la promotion de la santé sexuelle et de la reproduction et la prévention du VIH/SIDA, et la participation à la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Dans le cadre de son appui au processus électoral en République Centrafricaine, le PNUD et l'ONU Femmes ont conçu pour la ville de Bangui et les provinces douze (12) posters géants, cinq cents (500) affiches et produit des spots radio-télévisés en Français et en Sango pour sensibiliser et engager les jeunes filles en âge de voter à exercer leur droit citoyen et apporter leur contribution à la naissance d'institutions légitimes qui amèneraient la paix, la réconciliation et des opportunités pour un bel avenir des jeunes.

Le BIT a démarré une étude sur la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce document sera un cadre fédérateur du gouvernement en matière d'emploi pour le pays. En outre, un programme phare est en cours d'élaboration.

En matière de protection, l'UNHCR soutient les comités de veille, de surveillance et d'autoprotection communautaires dans l'Ouham Pende, la Nana Gribizi, la Nana Mambere, la Mambere Kadei, la Kemo, l'Ouham et la Ouaka, en vue de prévenir les incidents de violence basée sur le genre.

**Des ONG nationales et internationales** soutiennent également des activités en faveur des jeunes. Ainsi les associations de jeunes mènent des activités avec leur soutien, en particulier dans les domaines du sport et de la culture, de la cohésion sociale, de l'éducation et les droits de l'homme, de l'insertion socio-économique et du développement. En matière de **santé sexuelle et de la reproduction**, y compris la lutte contre le VIH/Sida, diverses associations et organisations sont actives, surtout en matière de Communication pour le Changement de Comportement (CCC), et moins en termes d'offre de services cliniques qui est fournie par ACABEF et le CISJEU).

### **3 Leçons apprises des interventions passées**

#### **3.1 Principaux problèmes et besoins des adolescents et jeunes**

Les éléments d'analyse de la situation disponibles étudiés ci-dessus montrent que les adolescents et jeunes de Centrafrique n'ont pas été jusqu'ici pris en compte comme groupe vulnérable spécifique dans les grands cadres de référence nationaux de lutte contre la pauvreté comme le DSRP ou le PURD, qui focalisent encore leurs analyses de la pauvreté sur les aspects spatiaux et de revenus, avec l'introduction plus récente du genre. Ces documents montrent que les zones rurales et les personnes qui y vivent et y travaillent sont les plus frappés par la pauvreté, or une frange importante des jeunes vit en milieu rural. Cependant, les développements récents de la réflexion sur une lecture dynamique de la pauvreté et sur les liens entre population/pauvreté/jeunesse, par exemple, peuvent donner des indications sur la situation particulièrement défavorable que vit cette tranche d'âge par rapport au reste de la population. On voit ainsi que la pauvreté, qui touche plus de 62% de la population de Centrafrique, n'épargne pas les adolescents et jeunes en ayant des conséquences particulièrement négatives dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion socioéconomique, des dynamiques du marché du travail, de la cohésion sociale et de paix.

Il ressort également que les choix de vie qui s'offrent aux adolescents et jeunes, surtout les plus pauvres, sont limités. Leurs possibilités de participer plus activement au développement social et économique du pays sont diminuées du fait de facteurs défavorables qui s'accumulent pour eux dans des secteurs cruciaux que sont la SSR, l'éducation, la formation et l'emploi.

En matière de santé, les adolescents et jeunes ont besoin d'un accès accru à l'information et aux services de qualité en matière de SSR, particulièrement pour prévenir les grossesses non désirées et les IST/VIH. Or il apparaît que les services spécifiques adaptés aux jeunes sont encore insuffisants, alors que la santé des jeunes se détériore en grande partie à cause de problème de SSR (IST/VIH, avortements clandestins) et que l'accès des filles âgées de 15 à 19 ans à la contraception moderne est encore trop faible.

Dans le domaine de l'éducation, il est également nécessaire d'améliorer l'accès des non scolarisés et d'appuyer l'achèvement des scolarisés d'une éducation de base en mettant particulièrement l'accent sur l'acquisition de compétences de vie, y compris en matière de connaissances sur les droits humains. Les plus jeunes (11 à 14 ans) ont besoin d'une formation scolaire offrant un curriculum plus étendu et plus large. Quant aux plus âgés (15-20 ans) qui n'ont jamais été ou qui ont abandonné précocement l'école, une seconde chance devrait leur être donnée, y compris en dehors des structures d'éducation formelle. En effet, l'éducation non formelle apparaît alors comme une bonne alternative pour les besoins d'éducation de base, notamment dans un contexte où la confiance des parents dans l'efficacité du système formel s'est détériorée.

Au niveau de l'insertion socio-économique, les adolescents de plus de 15 ans et les jeunes ont besoin de davantage d'opportunités d'accéder à des moyens de subsistance et des revenus décents. Aussi est-il important de les doter de compétences en matière d'activité génératrice de revenus (AGR) et de leur assurer une formation technique et professionnelle en vue d'accroître leurs chances d'accéder à un emploi, y compris le travail indépendant. Or, en matière de formation professionnelle et en

entreprenariat, les programmes existants sont loin de répondre aux besoins, contribuant ainsi au problème de la faiblesse de la qualification des jeunes qui entrave leurs opportunités d'accéder à des moyens de subsistance. Il est aussi nécessaire de créer des opportunités économiques à travers des appuis financiers et techniques au démarrage des AGR par des adolescents et jeunes (filles et garçons).

D'une façon générale la jeunesse centrafricaine manque de participation active et de soutien à différents niveaux de l'échelle sociale, y compris pour des raisons liées à certaines pratiques et traditions culturelles. Et cela les empêche, à l'instar des femmes, d'être pleinement partie prenante dans le développement socio-économique du pays. Ces difficultés interviennent en outre dans le contexte d'une insécurité généralisée, qui fait que nombre de jeunes quittent les zones rurales pauvres pour se retrouver le plus souvent dans des zones urbaines et péri-urbaines sans échapper au phénomène de pauvreté.

Enfin, on note par ailleurs un manque de disponibilité de données fiables spécifiques concernant les adolescents et jeunes pour cerner : (i) l'ampleur des mariages d'adolescents, des grossesses non désirées, de l'abandon scolaire et des IST chez les adolescents et jeunes; (ii) l'impact de la sexualité sans risque et l'usage des contraceptifs et chez les adolescents, les jeunes et les hommes ; (iii) l'ampleur du chômage et du sous-emploi des jeunes.

Il est vrai que le pays connaît globalement un problème de disponibilité et de fiabilité des données, le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) date de 2003. Mais les informations prenant en compte la désagrégation par tranches d'âge et par sexe sont inexistantes sur le thème de l'emploi et de l'insertion socioéconomique des adolescents et jeunes. Entre temps, les engagements internationaux en termes de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des ODD rendent aujourd'hui davantage nécessaire une connaissance accrue de la situation des différentes couches et cibles de la population pour rendre les interventions efficaces. En RCA, on remarque que les jeunes sont souvent « marginalisés » en tant que groupe spécifique à besoins spécifiques dans les stratégies de développement. Les interventions qui les concernent sont souvent limitées au niveau des secteurs comme l'éducation, la santé (grâce aux à l'utilisation des données issues des MICS), et plus rarement l'insertion socio-économique.

Il existe donc un réel besoin en termes d'options et d'opportunités, particulièrement pour les adolescents et jeunes issus de milieux pauvres, dans les domaines de santé, d'éducation et d'insertion socioéconomique. Faisant face à de telles limitations, la plupart d'entre eux restent piégés dans un cycle de pauvreté qui ne leur permet, ni de participer activement à la vie de leurs communautés, ni d'y exercer un quelconque leadership ou d'envisager avec sérénité leur avenir. Envahis par le désespoir, ils ont parfois recours à des actes de violences ou de terrorisme pour faire valoir leurs droits. C'est pourquoi une action forte en faveur de la jeunesse centrafricaine devrait être entreprise sur la base d'orientations programmatiques développées à partir de l'analyse de leur situation et de leurs besoins.

### **3.2 Avantage comparatif des agences des Nations Unies.**

L'avantage de proposer un programme conjoint de promotion de la jeunesse avec une dimension emploi en République Centrafricaine est de s'appuyer sur les leçons, apports et expertises multidisciplinaires

des Agences des Nations Unies en la matière et de favoriser ainsi une meilleure synergie des interventions, afin de mieux appuyer le Gouvernement Centrafricain.

L'**UNFPA** est engagé à protéger les droits et le bien-être des femmes et des jeunes, pendant et après les situations de conflits et de crise. Il contribue au renforcement de l'autonomie des femmes et des jeunes, afin qu'ils jouent un rôle actif dans le domaine de la construction de la paix et de la prévention des conflits. Les femmes et les jeunes sont souvent les premières victimes de conflits et sont très peu impliqués dans le processus de leur prévention et gestion. L'UNFPA dispose de l'expertise technique pour la définition et la mise en œuvre des stratégies de prévention de conflits et de consolidation de l'unité nationale. Il dispose de capacités de plaidoyer auprès des décideurs et de mobilisation et d'autonomisation des femmes et des jeunes et de jeunes en vue de la prévention des conflits. Il travaille avec les structures compétentes décentralisées afin qu'elles aient les capacités pour fournir des services appropriés de renforcement de capacités des adolescent(e)s et jeunes (Produit 03 de son Programme Pays 2012-2016). À ce propos, les principales actions de l'UNFPA pour renforcer les capacités d'insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes, en particulier ceux issus de milieux défavorisés sont : (a) Poursuivre le programme de renforcement des capacités des adolescent(e)s/jeunes, en collaboration avec les Centres Régionaux d'Enseignement Technique Féminin (CRETf), et promouvoir le développement d'un partenariat favorable à leur insertion socioprofessionnelle. Un Manuel de formation aux compétences de vie courante (CVC), pour servir de support aux animations des éducateurs pairs et un Guide méthodologique qui prolonge le manuel et décrit tous les aspects liés à la formation et à la documentation ont été conçus. (b) Promouvoir le développement et le leadership de la jeunesse en partenariat avec le secteur privé et associatif. L'UNFPA a orienté et financé l'ACABEF pour renforcer les capacités des jeunes en Leadership. En partenariat avec les ministères en charge de la jeunesse, l'UNFPA est en train de finir un Manuel de formation pour animer les sessions de formation des jeunes.

L'**UNICEF** dans le cadre du partenariat et de la collaboration avec les organisations de jeunesse, les ONG nationales et internationales, les partenaires gouvernementaux, les partenaires techniques et financiers et les organisations communautaires, a renforcé l'offre des services et le soutien aux jeunes enfants, d'une part, et le respect des droits de l'enfant, d'autre part.

Ainsi, avec le projet « Kekereke » financé par le gouvernement japonais, l'UNICEF a construit et réhabilité 6 maisons des jeunes (Kaga-Bandoro, Bossangoa, Bouar, Bria, Zemio, Batangafo) et formé 600 pairs éducateurs. En partenariat avec le ministère de la promotion de la jeunesse et le Conseil National de la Jeunesse, une plate-forme « Ureport (1415) » a été créée pour renforcer la participation et l'engagement citoyen, notamment ceux des adolescents et des jeunes. Cette initiative devrait permettre à terme aux jeunes de s'exprimer par SMS et d'autres canaux (twitter) par le biais de sondages sur des questions concernant leurs préoccupations et la communauté. Cette plate-forme où 18 000 jeunes se sont enrôlés et participent régulièrement aux différents sondages constitue un moyen pour amplifier la voix des jeunes vers les acteurs politiques et de développement.

Dans le cadre des NTIC, l'appui de l'UNICEF, à travers la construction et l'installation de 8 kiosques digitaux dans les centres et maisons de jeunes de Bangui, permettra à terme à 2000 enfants, adolescents et jeunes d'avoir des connaissances de base en informatique.

Dans le domaine de la promotion des Sports pour l'espoir, le projet « Sport pour l'espoir » a constitué un vecteur pour susciter l'engouement des adolescents et des jeunes à discuter des questions susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Ainsi, le théâtre, les jeux publics radiophoniques et les campagnes de dépistage ont permis à 23780 adolescents et jeunes de connaître leur statut sérologique à VIH.

L'**UNHCR** intègre les jeunes dans les activités de protection et de cohésion sociale. A travers ses comités de protection implantés dans plusieurs préfectures, les activités de distribution des articles non alimentaires aux ménages, l'appui aux activités génératrices de revenus et les formations professionnelles, ainsi que la création des espaces de jeu et activités culturelles, l'UNHCR fournira son appui au programme conjoint pour l'encadrement des jeunes déplacés, leur autonomisation, leur responsabilisation et la prise en compte de leur avis dans les programmes de stabilisation de la RCA.

Le **PNUD** soutient le développement de la jeunesse comme principal facteur de développement humain durable. Le mandat du PNUD consiste à former des partenariats avec des membres de la société à tous les niveaux, pour aider à construire des nations capables de faire face aux crises et de bâtir une croissance durable qui améliore la qualité de vie de tout un chacun. Le PNUD préconise et soutient la mise en place d'un environnement favorable dans lequel les droits de l'homme sont respectés, protégés et promus, dans lequel les groupes vulnérables et marginalisés de jeunes hommes et femmes sont habilités à exploiter tout leur potentiel afin de mener une vie digne dans des sociétés qui entendent et prennent en compte leurs revendications. En vue de consolider les actions engagées dans le cadre du projet d'autonomisation des jeunes à risques à Bangui (Boy-Rabe), Bouar, Bambari et Kaga-Bandoro, le PNUD mettra à la disposition du Programme Conjoint son appui technique et son expérience en matière de création des emplois temporaires à travers les THIMO et le développement des Activités Génératrice de Revenues (AGR) par la mise en œuvre de l'approche 3x6.

La **FAO** a déployé un dispositif d'interventions en faveur des jeunes, par le biais d'appuis multiples dans le secteur de production, tout comme pour le soutien technique dont ils ont besoin pour mieux exploiter leur potentiel et améliorer leurs moyens d'existence. Cet engagement actif en faveur des jeunes a été consolidé par la création au sein de son cadre programmatique d'une unité appelée à dessein « Initiative Jeunesse » qui traite spécifiquement des thématiques relatives à la jeunesse, en faisant en sorte que les aspirations des jeunes en matière de création d'emploi dans les secteurs traditionnels de production, soient réellement et effectivement le noyau des interventions actuelles ainsi que celles à venir. La FAO partage également la vision selon laquelle dans un pays comme la RCA, où plus de 70% de la population dépend directement de l'agriculture, le développement d'un arsenal d'interventions spécifiques pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes serait le scénario le plus réaliste. Il est clair que la jeunesse jouera un rôle clé dans les efforts de relance de l'agriculture dans le pays, surtout pour les sous-secteurs à forte potentialité et pas encore suffisamment implantés et structurés. La FAO a l'ambition d'accroître ses interventions pour les jeunes en fournissant un soutien technique, en améliorant les compétences et en stimulant la production, tout en faisant la part belle aux activités dans l'agro-industrie à travers les petites unités de production et de commercialisation.

Parallèlement, la FAO est en consultation avec les parties prenantes pour un processus national de concertation. Avec ses partenaires, elle a également commencé à mettre en œuvre diverses initiatives

comme l'agrobusiness ou l'Argent contre Travail aussi bien à Bangui que dans plusieurs régions, ce qui lui a permis d'explorer des opportunités d'emploi des jeunes dans le secteur agricole. La FAO intensifie ses interventions en faveur des jeunes, en incluant des activités dédiées au sein de ses projets, en tant que mécanisme pour tester de nouvelles approches. A travers son programme de relance du secteur agricole et de l'emploi en RCA qui mobilisera environ 60.000 jeunes, la FAO contribuera à (i) l'implication des jeunes dans les activités de cohésion sociale ; (ii) la mise en œuvre de la politique nationale de la Jeunesse ; (iii) le développement et la mise en œuvre d'une politique d'emploi des jeunes à travers l'approche « Caisse de résilience » (CdR) et la stratégie d'accès au marché. Ainsi l'effet 1 et 2 du présent programme conjoint s'accordent bien avec les trois piliers de la CdR que sont : 1) l'appui technique approprié à travers l'approche Champ Ecole Producteur par le renforcement des capacités des apprenant selon les activités qu'ils ont eux-mêmes retenus, 2) le développement de la micro finance communautaire permettant l'accès à des micros crédits et la création d'emploi génératrice de revenu et 3) le renforcement de la cohésion sociale à travers les club d'écoutes DIMITRA.

L'**ONUSIDA** dans le cadre de la stratégie 90-90-90 et en partenariat avec l'Association Nationale des Etudiants Centrafricains (ANECA), le Centre Culturel Universitaire Catholique (CCUC), le Ministère de la Santé, la Coordination Nationale du CNLS et les média ; appuiera le programme conjoint en vue de promouvoir le CCC en milieu jeune sur le VIH et Sida (sensibilisation axée sur le conseil et dépistage volontaire du VIH).

Dans le cadre de son mandat constitutionnel et de ses fonctions, l'**Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** en partenariat avec l'UNHCR et la MINUSCA intervient dans l'amélioration de la sécurité au niveau local à travers la réinsertion économique et sociale des membres des groupes armés prédisposés à la violence, qui ne sont pas éligibles pour le programme national de DDR. Dans cette perspective, l'OIM apportera son savoir-faire sur la gestion des groupes armés en vue de faciliter l'intégration économique des ex-combattants ainsi que leur participation dans les dialogues communautaires pour réduire leurs risques d'être recrutés de nouveau par des groupes armés.

L'**OMS**, dans le cadre de ses appuis en formation des agents de santé à la prise en charge adéquate de la santé des adolescents et des jeunes et à l'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels et kits sanitaires d'urgence, contribuera au programme conjoint en renforçant des capacités des personnels de santé dans l'application des standards des services de santé adaptés aux adolescents et aux jeunes, et l'approvisionnement des structures de santé fonctionnels en médicaments essentiels. A travers l'appui technique offert au Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), l'OMS contribuera à la promotion de la santé des jeunes (18 à 35 ans) donneurs de sang bénévoles et non rémunérés, au travers de séances d'éducation à la santé des donneurs de sang regroupés dans la fédération centrafricaine des donneurs bénévoles de sang. Le renforcement des capacités techniques des personnels de santé dans la gestion de la santé mentale, contribuera à réduire la toxicomanie et la violence dans la population jeune. A travers des campagnes de mobilisations communautaires contre les violences, l'OMS communiquera sur les conséquences des violences et leur impact dans la population jeune, afin de réduire l'usage de la violence par cette catégorie de la population en Centrafrique.

L'**OIT**, mettra au service du programme conjoint son expérience en fourniture d'appui technique en termes de promotion de l'emploi décent des jeunes, en se basant notamment sur un ensemble d'outils élaborés par ses équipes. L'OIT est en train de finaliser une politique nationale pour l'emploi et de la formation professionnelle. Dans le cadre de son mandat, l'OIT concentrera ses efforts dans des

interventions de coopération technique visant à la promotion de l'emploi des jeunes et au renforcement des capacités de ses mandants ainsi que les structures d'appui à la création et au développement d'entreprise et des coopératives. L'OIT mettra aussi à la disposition ses compétences en matière d'analyse et développement des chaînes de valeur dans des secteurs porteurs et avec un potentiel de création d'emploi.

La **MINUSCA**, dans le cadre de son mandat d'appui à la protection des civils, à la consolidation de la paix, à la création d'emplois d'urgence et à la restauration de l'autorité de l'Etat, met en œuvre le *Projet d'appui à la réinsertion des jeunes à risque et autres personnes vulnérables affectées par le conflit en RCA*. Ce projet conçu pour accompagner la mise en œuvre de l'article 4 des accords de Brazzaville, s'est révélé un puissant outil de stabilisation et de relèvement local dont les activités ont offert aux communautés les plus vulnérables les premiers dividendes de la paix. En effet, à travers ce projet, les populations les plus vulnérables notamment les jeunes sans emploi, déscolarisés ou non scolarisés, affectés par les crises récurrentes, ont accès à des opportunités d'emplois rapides par le biais des activités THIMO, à la formation professionnelle qualifiante et aux emplois générateurs de revenus. En outre, compte tenu de la précarité de la situation et des tensions inter et intra-communautaires qui prévalent, les jeunes à risque bénéficient des sessions d'information et de sensibilisation sur la culture de la paix – le vivre ensemble – la citoyenneté – la gouvernance – la participation des jeunes et des femmes dans les décisions les concernant. Ces initiatives sont menées en étroite collaboration avec les agences du système des Nations Unies telles que le PNUD, l'UNFPA. Dans la poursuite de cette dynamique partenariale, des initiatives d'appui à la stabilisation et au relèvement économique local en faveur des jeunes et des femmes des quartiers de Boeing et de Boy-Rabe sont en cours d'élaboration. Ces initiatives seront étendues à d'autres localités de Bangui et à d'autres régions de la RCA.

Le projet Jeunes à risque apportera aussi son expertise technique dans le cadre du programme conjoint d'urgence pour l'identification des jeunes à risques, susceptibles d'être enrôlés dans les groupes armés et leur proposer des opportunités économiques, de formation technique qualifiante et leur implication effective dans le processus de relance économique et sociale de la RCA.

Par ailleurs, la MINUSCA à travers son Unité Action Publique et Plaidoyer et le Projet à Impact Rapide de réinsertion des filles à Boy-Rabe contribuera non seulement à la promotion du civisme en milieu jeune, mais aussi à la réduction de la violence dans les communautés (CVR), l'éducation à la paix, le respect des droits humains et la protection des femmes et filles.

### **3.3. Limites des structures et programmes existants prenant en charge les problèmes des jeunes**

Au regard de la situation qui prévaut chez les adolescents et jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'insertion socio-économique, les programmes en cours sont loin de pouvoir répondre à l'immensité des besoins et aspirations. La plupart de ces interventions connaissent d'ailleurs des contraintes qui tournent autour : **(i)** du manque d'information sur l'existence de leurs activités insuffisamment diffusées au niveau des adolescents et jeunes (et de leurs parents) les plus marginalisés et qui en auraient donc le plus besoin ; **(ii)** du manque d'implication des bénéficiaires dans la conception, la réalisation et le suivi des activités et programmes qui les visent, et par conséquent de leur manque de participation et de motivation; **(iii)** l'insuffisance de coordination et/ou harmonisation des activités et programmes du Gouvernement, des agences des Nations Unies et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux dans ce domaine ; et c'est pourquoi un programme conjoint est vivement recommandé pour plus de synergie et de cohérence au niveau des différents intervenants ; **(iv)** enfin les structures

pour dispenser les formations professionnelles et en entrepreneuriat d'une part, et faciliter l'insertion socio-économique des jeunes d'autre part sont non seulement rares mais manquent cruellement de ressources humaines et financières.



## 4.2 Bénéficiaires

Le programme cible deux types de bénéficiaires :

- **Les bénéficiaires directs du programme sont les adolescents et jeunes** (garçons et filles) de 15-34 ans des arrondissements de Bangui, des localités ciblées dans les autres zones urbaines et rurales (y compris ceux des groupes minoritaires).
- Les **bénéficiaires indirects**, à savoir : Autorités politiques, administrations publiques, entreprises privées, ONG, familles, la communauté et société civile, les Cadres du Haut-Commissariat à la Présidence chargé de la Jeunesse Pionnière Nationale, Maîtres-artisans, Cadres de l'Agence Centrafricaine de Formation Professionnelle pour l'Emploi (ACFPE), Membres de l'Association des Femmes Educatrices pour le Développement en Centrafrique (AFEDEC).

## 4.3 Partenaires potentiels de mise en œuvre

Le programme distingue cinq types que sont :

- **Structures de formation** : Centre de formation de la Jeunesse Pionnière Nationale, Centre de formation de l'ACFPE, Centre de formation de Don Bosco, UTEFAJEDE, Lycée Technique Féminin; Lycée technique de Bangui, GAP (Groupement des Agriculteurs et Pisciculteurs/Maraichers de Ndres), Maîtres artisans des menuiseries, Ateliers de couture et de soudure, Croix Rouge Centrafricaine, Université de Bangui.
- **ONG nationales et internationales** : CARITAS, COOPI, PU-AMI, IRC, Solidarités, Vitalité plus, CRS, ACTED, ACDES-SUISSE, AFEDEC, Fondation Voix du Cœur, Centre saint Gabriel, ATD Quart Monde, ACABEF, CALEBASSE, ECHELLE, ANJFAS, GAPAFOT.
- **Agences SNU** : UNFPA, PNUD, FAO, UNICEF, OIM, PAM, OMS, ONUSIDA, UNESCO, ONU-FEMME, OIT, MINUSCA.
- **Départements ministériels** : Jeunesse et Sports, Economie, Plan et Coopération Internationale, Agriculture et Développement Rural, Elevage, Fonction Publique, Entreprenariat, Santé et Population, Education, Affaires Sociales et Réconciliation.
- **Autres partenaires techniques et financiers**: Banque Mondiale, Ambassade de France, Ambassade des Etats Unis, BAD, Union Européenne, Union Africaine.

## 4.4 Durée du programme

Le programme aura une durée de 5 ans. Compte tenu du délai plus ou moins long de la mise en place du cadre institutionnel et du recrutement du personnel de l'unité de coordination, le démarrage des activités pourra être lancé avec un léger retard, mais ne devrait pas affecter l'efficacité du programme. Les deux dernières années du programme seront consacrées à la consolidation des activités de réinsertion au niveau communautaire et la mise en place d'une stratégie de sortie de projet axée sur la pérennisation des acquis et des effets.

## 4.4 Cadre de résultats

L'accès limité à l'information et aux services de qualité sur la santé sexuelle et reproductive, les problèmes de scolarisation, d'acquisition de qualification, les opportunités restreintes d'emploi stable et décent, le manque de soutien familial, la consommation abusive de drogue et d'alcool et la parentalité

précoce sont autant des facteurs qui non seulement précarisent les conditions de vie des jeunes en Centrafrique, mais aussi augmente le risque de leur implication dans les actes de violences.

#### **4.4.1. Théorie de changement**

La théorie de changement qui sous-tend le programme conjoint repose sur le fait que l'engagement des jeunes de tout le spectre social, politique, éducatif et économique par la création d'espaces sûrs pour le dialogue, l'échange et l'interaction permet à ceux-ci de réduire le sentiment de peur et d'insécurité qui prévaut depuis des décennies d'une part, et d'avoir aussi le sentiment d'appartenir à un grand mouvement de changement social dont les valeurs sont la coexistence pacifique, la responsabilité collective et l'autonomisation d'autre part. De même, fournir aux jeunes des possibilités économiques renforce leur potentiel d'être membres actifs et positifs de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être de leurs communautés. Enfin, à travers le développement de la culture de l'entrepreneuriat, du volontariat et du bénévolat, les jeunes auront le sentiment d'appartenir à une société des « bâtisseurs » et non de « destructeurs ».

#### **4.4.2 Objectifs**

Le programme conjoint vise à contribuer à la transformation positive d'au moins 1,222.714 adolescents et jeunes afin qu'ils soient capables, motivés et aient les possibilités de participer au processus de sécurisation et de pacification, du renforcement de la confiance entre l'Etat et les populations et de la reconstruction économique du pays tel que défini dans le document de Relèvement de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA).

De façon spécifique, le programme conjoint permettra à court, moyen et long terme a :

- Promouvoir l'implication des jeunes femmes et jeunes hommes dans les activités de la cohésion sociale et de prévention des conflits ;
- Réduire le chômage des jeunes et les violences souvent nées des frustrations dues à l'exclusion du marché de travail, puis accroître leur participation au développement socio-économique de leur communauté ;
- Contribuer au développement du capital humain du pays en dotant les jeunes des compétences de vie courante.

Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articulera autour de trois effets spécifiques.

#### **Effet 1 : Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits**

Ce premier effet dont le lead est assuré par la FAO vise l'implication au niveau national et local des jeunes femmes et jeunes hommes dans les activités de promotion de la cohésion sociale, de la paix et de prévention des conflits.

Au niveau national, le programme permettra : (i) d'actualiser de manière participative et inclusive la politique nationale de la jeunesse assortie d'un plan d'action pour répondre aux besoins et aspirations des adolescents et jeunes ; (ii) de renforcer et consolider le Conseil National de la Jeunesse pour assurer la prise en compte des préoccupations des adolescents et jeunes dans l'élaboration des politiques et programmes nationaux.

Au niveau local, les interventions du programme permettront d'engager les adolescents et les jeunes dans le processus de reconstruction du pays par l'engagement civique et citoyenne sur le terrain.

Les activités de cet effet sont regroupées au sein de quatre produits. Elles compléteront celles du deuxième effet relatif à l'appui en réinsertion socio-économique des jeunes. Cette complémentarité permettra de renforcer la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à la gouvernance, la planification et la gestion du développement de leur localité.

**Produit 1.1 : Les capacités et les connaissances d'au moins 80% de jeunes hommes et jeunes femmes en tant qu'agents de changement communautaire sont renforcées sur la résolution pacifique des conflits, la promotion de la cohésion sociale et de la paix.**

Les différentes structures des jeunes seront renforcées en vue d'identifier les signes précurseurs des conflits, leurs impacts sur le développement socio-économique de la communauté, la manière la plus efficace de les prévenir et de les gérer de manière pacifique. Les structures des jeunes seront dotées des techniques sur la gestion pacifique des conflits. Des sketches, des présentations et des débats seront organisés ; des kits de communication (posters, T-shirts, etc.) seront mis à la disposition des structures pour leur permettre de transmettre les messages sur la cohésion sociale et la consolidation de la paix aux autres membres de la communauté. Des clubs d'écoute seront créés pour suivre les émissions radiophoniques sur la prévention et la gestion des conflits et des débats seront organisés autour des messages clés ressortis des émissions. Ils assureront également l'animation de discussions et le partage d'idées suite aux émissions radio. Les jeunes leaders seront l'interface entre les clubs d'écoute et les animateurs des radios.

#### **Activités :**

**Activité 1.1.1 :** Concevoir des outils de promotion de la paix et de cohésion sociale ;

**Activité 1.1.2 :** Identifier des jeunes leaders agents de changement communautaire pour animer les clubs d'écoute de paix et de solidarité ;

**Activité 1.1.3 :** Former les jeunes leaders agents de changement communautaire sur les techniques et outils de résolution des conflits et de la cohésion sociale ;

**Activité 1.1.5 :** Réaliser la campagne de communication talents d'adolescents et de jeunes pour la paix;

**Activité 1.1.6 :** Assurer le suivi et l'encadrement des activités.

**Produit 1.2 : Le milieu jeune est structuré et opérationnel et les clubs d'écoute DIMITRA sont mis en place et fonctionnels**

#### **Activités :**

**Activité 1.2.1 :** Identifier des jeunes leaders agents de changement communautaire pour animer les clubs d'écoute, en portant une attention spéciale sur l'aspect genre et égalité hommes-femmes ;

**Activité 1.2.2 :** Créer des clubs d'écoute DIMITRA dans chacune des zones intercommunautaires du programme conjoint ;

**Activité 1.2.3 :** Renforcer les capacités des membres des clubs d'écoute dans les domaines d'analyse et de synthèse, d'écoute et d'expression, d'action collective et de mise en réseau avec d'autres clubs, communautés et acteurs de développement ;

**Activité 1.2.4 :** Faciliter l'accès à la communication et l'information, notamment sur les services disponibles, l'accès aux marchés, les prix, les innovations agricoles, etc.

**Activité 1.2.5 :** Promouvoir la collaboration avec les radios communautaires en développant un partenariat gagnant-gagnant fondé sur la confiance et le respect mutuel avec celles-ci ;

**Activité 1.2.6 :** Apporter un accompagnement et un appui technique rapprochés au cours des premières années de vie des clubs d'écoute DIMITRA.

**Activité 1.2.7 :** Promouvoir l'éducation des membres des clubs sur la prévention et les symptômes des infections sexuellement transmissibles et du VIH, ainsi que sur le bénéfice du don de sang volontaire et non rémunéré.

**Activité 1.2.8 :** Actualiser de la politique nationale de jeunesse assortie d'un plan national de développement d'adolescents et de jeunes tenant compte des enjeux actuels de la jeunesse centrafricaine

**Produit 1.3 : Produit 1.3 : Les capacités des leaders religieux et traditionnels et les leaders des organisations à la base sont renforcées pour assurer la prévention et la gestion des conflits, la promotion de la cohésion sociale et de la paix, et l'intégration des jeunes dans les instances de prise de décision.**

Les différentes méthodes traditionnelles et religieuses de gestion des conflits à travers la médiation seront identifiées et renforcées avec les leaders traditionnels et religieux ainsi que les femmes influentes. Ces derniers seront aussi encouragés à sensibiliser les populations sur la prévention des conflits et leur gestion pacifique à travers des prêches dans les églises et les moquées ou lors des cérémonies et événements (mariage, baptêmes). Des foras intergénérationnels entre les jeunes et les leaders religieux et traditionnels seront organisés pour partager et discuter de l'ampleur des phénomènes de violence et identifier des solutions locales autour des défis et problèmes identifiés.

**Activités :**

**Activité 1.3.1 :** Organiser des foras intergénérationnels entre les jeunes, les leaders traditionnels et religieux dans chaque zone d'intervention du programme ;

**Activité 1.3.2 :** Organiser des séances de sensibilisation et d'information autour des communautés d'intervention ;

**Activité 1.3.3 :** Promouvoir le renforcement des connaissances sur les bénéfices du don de sang volontaire et non rémunéré, et sur la prévention des infections sexuellement transmissibles y compris le VIH.

**Activité 1.3.4 :** Promouvoir la participation des jeunes dans les instances de prise de décision ;

**Activité 1.3.5 :** Renforcer les capacités du Conseil National de la Jeunesse pour favoriser l'implication des jeunes dans le processus de reconstruction et de pacification du pays.

**Produit 1.4 : Les capacités des radios communautaires sont renforcées pour accompagner les efforts de prévention et de gestion des conflits, de promotion de la cohésion sociale et de la paix.**

Les radios communautaires des zones ciblées participeront à des formations sur la promotion de la paix, la culture de non-violence, ainsi que sur la gestion des conflits et seront amenées à : i) développer et à transmettre des messages qui auront pour objectif de sensibiliser les communautés sur la cohésion et la paix ; ii) organiser des émissions relatives à la gestion pacifique des conflits et l'impact de la violence sur la population, notamment contre les femmes et les enfants, ainsi que sur le développement de la communauté. Ces émissions visant à promouvoir le dialogue seront produites avec la participation des jeunes reporters communautaires (élaboration des scénarios et réalisation des entretiens). Pour cela, les reporters communautaires seront formés en techniques de journalisme et animation de discussions. Les radios partenaires seront également formées sur la réalisation de divers formats de programmes radiophoniques et sur l'utilisation de techniques d'édition et production. Les communautés, et en particulier les jeunes seront encouragés à participer à la conception, la création de programmes radio et aux discussions sur le contenu de programmes en famille et entre les communautés. Cela permettra une

meilleure appropriation des programmes par les auditeurs ainsi qu'un impact sur leurs attitudes et leurs comportements. Une évaluation qualitative sera menée afin d'identifier les déterminants sociaux et le contexte favorisant la culture de non-violence (perception et attitudes de la population, degré d'acceptation sociale de la violence, facteurs de risque...). Cette étude va permettre de mieux comprendre les attentes des populations et répondre à leurs préoccupations à travers les séances de sensibilisation et de « feedback ». De plus, l'évaluation à la fin de l'intervention permettra de recueillir des informations sur les changements obtenus.

### **Activités :**

**Activité 1.4.1 :** Appuyer la création/le fonctionnement d'au moins 10 radios communautaires au niveau des préfectures d'interventions ;

**Activité 1.4.2 :** Appuyer les radios existantes à concevoir et à animer des programmes en matière de promotion des droits ;

**Activité 1.4.3 :** Former et équiper (10 magnétophones) des jeunes reporters (30) communautaires pour s'impliquer dans la production des programmes ;

**Activité 1.4.4 :** Promouvoir l'éducation de masse sur la prévention des Infections sexuellement transmissibles y compris le VIH et les hépatites.

**Activité 1.4.5 :** Assurer le suivi et l'encadrement des activités

**Effet 2 :** Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et d'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.

Le deuxième effet comprend quatre produits et vise à réduire le chômage des jeunes et les violences souvent nées des frustrations dues à l'exclusion du marché de travail, puis accroître leur participation au développement socio-économique de leur communauté. L'intervention offrira des possibilités d'emploi à court terme qui générera des avantages immédiats et concrets aux jeunes participant à des projets de réhabilitation des infrastructures communautaires ainsi que les dividendes communautaires pour tous. Avec un revenu enregistré au cours de la phase de réhabilitation communautaire, et suite à une période de formation professionnelle, les jeunes seront encouragés à investir dans des activités économiques qui permettront de créer de réels avantages pour la communauté dans son ensemble, en créant des dividendes pour la paix. En fournissant aux jeunes des possibilités économiques, les interventions en synergie avec celles de l'effet 1 visent à motiver les jeunes femmes et jeunes hommes à devenir des membres actifs et positifs de leurs communautés et ainsi conduire le changement au niveau de la communauté grâce à l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures. En offrant aux jeunes la possibilité de tirer profit de leur épargne gagnée grâce à des projets communautaires de réadaptation pour créer leur propre petit commerce ou des activités économiques, le programme vise à créer l'autonomie et un sentiment d'autonomie grâce à l'indépendance économique. Les formations de renforcement des capacités permettront aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et motivés capables de définir et de gérer leurs besoins sociaux, professionnels et économiques.

A travers la création de résultats immédiats tangibles, l'intervention servira de modèle de bonne pratique dont les résultats positifs contribueront à mobiliser des fonds provenant d'autres sources, y compris le secteur privé. La mise en œuvre de l'approche dans les zones cibles fournira une visibilité sur la façon dont le changement positif peut se produire et comment les jeunes peuvent conduire un processus pour contribuer à la coexistence pacifique, une plus grande tolérance et de compréhension. Les interventions bénéficieront directement à un total de 10,000 jeunes pour des possibilités économiques dans 21 zones cibles à travers les 5 ans.

**Produit 2.1 :** Les activités HIMO communautaires sont identifiées et mises en œuvre d'une manière participative

Les jeunes ciblés par le programme seront soutenus par le programme pour établir des critères de vulnérabilité pour sélectionner les jeunes dans chacune des zones géographiques du projet qui travailleront pendant 80 jours sur une période de 3 mois dans un projet de réhabilitation. L'engagement communautaire et la participation à la sélection des projets de réhabilitation, ainsi que les critères de vulnérabilité qui permettront d'identifier les travailleurs de la jeunesse serviront à atténuer les risques associés à certains jeunes bénéficiant des opportunités économiques au détriment des autres.

Les jeunes seront appuyés pour coopérer avec d'autres dans la communauté et initier un processus de réhabilitation/ reconstruction des infrastructures socio-économiques et la création d'emplois pour 500 jeunes femmes et les hommes dans chaque zone cible. Pour assurer la continuité, la durabilité et l'engagement des jeunes dans la reconstruction après la crise, le projet fournira un soutien aux jeunes pour acquérir des compétences de leadership communautaire tout au long de la mise en œuvre du projet (voir produit 2).

Sur la base de leur analyse, chaque communauté identifiera un petit projet pour améliorer le développement de la communauté. Suite à une étude de faisabilité, les groupes de travail seront constitués et les travaux communautaires seront mis en œuvre.

Comme condition de participation à ces projets de réhabilitation, les jeunes constitués en groupements seront tenus d'économiser une partie de leur salaire journalier pour l'investissement dans une activité économique à la fin des trois mois. Au cours de la période initiale de trois mois de réhabilitation communautaire, l'intervention appuiera les jeunes hommes et femmes constitués en groupements à identifier une idée d'entreprise économiquement viable d'intérêt communautaire ayant le potentiel de générer des revenus durables. Chaque groupement serait obligé d'atteindre un minimum de capital à investir selon le marché local. La pratique d'encourager les jeunes d'utiliser les épargnes aura potentiellement des effets positifs sur l'utilisation des « caisses de résilience » tel que prévu dans l'effet 1.

Un équivalent de salaire journalier d'environ 3.38 \$ par jour (2,000 CFA) sera versé, et chaque participant sera tenu d'épargner 1.69 \$ par jour (1,000 CFA). Après 80 jours de travail au cours de la période de trois mois, 500 jeunes participant aux projets de réhabilitation dans les communautés auront reçu un montant total de 135, 200 \$ en équivalent de salaires, dont 67,600 US \$ en épargne totale. A travers le système d'épargne, le projet ajoutera une contribution financière (équivalent à l'épargne doublée par bénéficiaire) aux économies de chaque jeune travailleur ce qui leur donnera accès à l'équivalent de 270.40 US\$ à investir dans une activité économique après trois mois de travail. La subvention ne sera disponible que pour les bénéficiaires qui contribuent par leur épargne à la somme totale. Afin de gérer les risques associés aux investissements, le projet mettra en place un « fond de solidarité » pour accompagner les groupements au fil du temps et si nécessaire intervenir avec un appui financier en suivant des critères bien définis.

En ciblant les jeunes hommes et femmes à travers les « Clubs de Dialogue » cité dans l'effet 1, le projet va créer des groupes des jeunes hommes et femmes qui vont travailler ensemble et d'une façon graduelle se rapprocher en identifiant leurs besoins et leurs objectifs communs pour le futur.

## **Activités :**

**Activité 2.1.1** Elaboration participative des critères et sélection des bénéficiaires avec l'élaboration et suivi de fiche individuelle

**Activité 2.1.2** Organisation des réunions inclusives pour expliquer aux communautés cibles l'approche du programme et déterminer les activités HIMO communautaires ;

**Activité 2.1.3** Analyse de faisabilité des activités communautaires proposées (technique, financier et avec les jeunes sélectionnés) ;

**Activité 2.1.4** Réalisation des activités HIMO ;

**Activité 2.1.5** Mise en place et activation d'un système d'épargne et d'un « fond de solidarité »

**Produit 2.2 :** Les jeunes hommes et femmes disposent des compétences dans l'entrepreneuriat et des métiers porteurs dans leurs communautés

Pendant les trois mois d'emploi temporaire, les jeunes ciblés par le programme seront soutenus à travers des formations dédiées à la gestion administrative, financière et de leadership. Les modules de formation seront développés sur la base des besoins identifiés parmi les participants mais seront basés sur les principes de leadership, d'entrepreneuriat, de gestion des groupes et de bonne gestion économique. Pour assurer la pérennité, les centres de formation professionnelle seront impliqués dans l'identification des besoins, le design et la mise en œuvre des formations. Selon leurs profils, certains jeunes auront la possibilité d'accès à la formation d'alternance au travers de placements chez des artisans pour une période fixée afin d'assurer une formation pratique avec l'emploi selon le marché local.

Suite à cela, une étude des marchés locaux et métiers porteurs permettra au programme d'élaborer, en partenariat avec les centres de formation, des modules de formation professionnelle et techniques basées sur les besoins du marché. Ces formations professionnelles serviront comme point de départ pour les discussions autour de la création d'une petite ou moyenne entreprise ou une activité économique capable de générer des revenus. Les formations seront aussi le lieu où les jeunes pourront discuter entre eux sur les possibilités autour de création de groupes ou d'associations.

### **Activités :**

**Activité 2.2.1** Faire une étude sur les marchés locaux et les métiers porteurs au niveau communautaire dans les zones cible.

**Activité 2.2.2** Faire une analyse des centres de formation professionnelle (bâtiments et équipement, curricula, niveau des formateurs, etc.) et de la cohérence avec les besoins sortant d'activité 2.1.

**Activité 2.2.3 :** Mener des enquêtes sur les profils socioprofessionnels des jeunes demandeurs d'emploi locaux.

**Activité 2.2.4** Elaborer les modules de formation des jeunes sur la base des métiers porteurs, ainsi qu'en leadership, entrepreneuriat, analyse et gestion des activités économiques, gestion des associations et groupes etc.

**Activité 2.2.5** Mise en œuvre des formations des groupes de jeunes dans les zones ciblés

**Activité 2.2.6** Fourniture des kits d'apprentissage et de réinsertion socio-économique aussi bien des centres de formation CEP que des centres de formation socio-professionnels.

**Activité 2.2.7** Elaborer et diffuser, au sein des associations de jeunesse, les outils et guides disponibles pour la réinsertion socio-économique, l'éducation financière, la gestion d'entreprise et des coopératives

**Produit 2.3:** Les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales créées :

Après la période de trois mois (80 jours) d'emploi à court terme pour remettre en état les infrastructures endommagées et la formation professionnelle, les jeunes seront appelés à investir leurs économies dans une activité économique. Le projet permettra de doubler les économies de la jeunesse d'investir dans leurs activités économiques et de fournir une plus grande quantité de capitaux de démarrage pour leur

entreprise. Cela contribuera à un processus visant à améliorer et diversifier les moyens de subsistance pour les jeunes et les autres ménages vulnérables touchés par la crise suite à une période de formation qui fournira les connaissances de base sur la gestion financière et administrative.

### **Activités :**

**Activité 2.3.1** Choix de bénéficiaires de leurs activités économiques et constitution des groupes et/ou associations

**Activité 2.3.2** Etude succincte de faisabilité sur les activités économiques/analyse chaîne des valeurs (analyse des opportunités économiques)

**Activité 2.3.3** Bénéficiaires reçoivent leur épargne et un appui financier complémentaire (1/3 épargne + 2/3 complément du projet)

**Activité 2.3.4** Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des initiatives des jeunes pour un suivi technique et financier régulier

**Activité 2.3.5** Analyse des entreprises, de leur potentiel et possibilités

**Activité 2.3.6** Lien établi avec les banques ou Institutions de Micro Finance (IMF) pour de l'investissement supplémentaire

**Produit 2.4 :** Un environnement des affaires favorable au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est promu

Ce produit visera les institutions de la Centrafrique qui peuvent jouer un rôle dans l'amélioration du marché du travail pour les jeunes en identifiant les besoins en termes de capacité et en impliquant l'Etat central dans la question.

Les Ministères concernés dans la question de l'emploi des jeunes incluant le Ministère de la Fonction Publique, de la modernisation de l'Administration, du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale ; le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement, des Sports et du Service Civique ; et le Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Artisanat, de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) seront impliqués dans la mise en œuvre de ce programme mais bénéficieront aussi d'un appui institutionnel qui vise à renforcer le rôle de l'Etat et les structures d'encadrement dans la question de l'emploi des jeunes. Les capacités de l'ACFPE seront évaluées et renforcées dans le domaine de la formation en gestion et création d'entreprise et des coopératives.

Le cadre légal de la Banque Centrale et les Institutions de Micro Finance (IMF) ainsi que la création d'une politique nationale autour de l'emploi seront visés dans la mise en œuvre de ce programme pour être sûr que les structures juridiques nécessaires sont en place à la fin de la période de mise en œuvre du programme.

Les centres de formation professionnelle en République Centrafricaine ne sont pas nombreux malgré leur rôle important dans la question du marché d'emploi et de l'entreprenariat. Au total, il existe 240 centres et 100 parmi eux se trouvent dans la capitale. Les centres existants doivent être renforcés en matière de capacité mais d'autres centres sur la base des bonnes pratiques doivent être créés pour satisfaire les nouveaux besoins dans le pays.

Finalement, le projet appuiera l'élaboration d'une politique d'emploi et formation professionnelle des jeunes qui servira de cadre de référence pour tous les acteurs impliqués sur les questions d'emploi.

## Activités :

**Activité 2.4.1** Réaliser des études pour diagnostiquer l'environnement des affaires, les secteurs formel et informel au niveau communautaire dans les milieux ruraux et urbains en RCA

**Activité 2.4.2** Analyse sur et renforcement des capacités des Ministères de l'Emploi, de la Jeunesse, et de l'Entrepreneuriat ainsi que les structures d'encadrement de travail tel que l'ACFPE en particulier sur le cadre légal et réglementaire des PME

**Activité 2.4.3** Appui au renforcement du cadre légal des IMF et de la banque centrale

**Activité 2.4.4** Elaboration et mise en œuvre du plan national de renforcement des Centres de formation professionnelle

**Activité 2.4.5** Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'emploi et formation professionnelle des jeunes.

**Effet 3 : Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences en vie courante pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH et la lutte contre la violence basée sur le genre.**

Le troisième effet est axé sur le développement des compétences de vie courante des jeunes femmes et jeunes hommes en matière de santé sexuelle, reproductive et mentale, de lutte contre le VIH, le paludisme et la violence basée sur le genre en vue de réduire leur vulnérabilité. En effet, l'analyse de situation faite à la section 2 a montré clairement un taux élevé de naissances chez les adolescentes, la prévalence élevée du mariage d'enfants, de grossesses chez les adolescentes et du VIH et Sida, la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes. Cela est dû au manque de prise de conscience, de connaissance, d'aptitudes et de confiance en soi qui empêche les jeunes gens de revendiquer leurs droits en matière de SSR d'une part, à la faiblesse du système de santé, notamment à l'insuffisance du personnel qualifié pour offrir des services responsables à la jeunesse, ainsi que les barrières communautaires multiples sur le plan légal, social, culturel et les inégalités de genre d'autre part. De plus, la généralisation de la pauvreté due au fait de l'instabilité politique et des conflits armés a eu pour conséquence la limitation de l'accès aux services SSR particulièrement pour les jeunes. Bien qu'il existe une politique de santé sexuelle et de la reproduction, l'insuffisance et la forte mobilité du personnel de santé se traduisent par une faible qualité des services dans les établissements sanitaires. Par ailleurs, il a été observé qu'en période de conflit ou post-conflit, la mobilité des combattants, les violences, les déplacements des populations, la promiscuité sur les sites, l'absence de moyens de protection augmentent le risque de propagation du VIH, des grossesses précoces ou non désirées.

L'intégration des initiatives relatives à la SSR, y compris le VIH et Sida dans le programme conjoint constitue une opportunité pour répondre à la prise en charge des effets de la crise sur la santé des populations vulnérables, en particulier les adolescents et jeunes. L'effet 3 permettra d'appuyer la création d'un environnement plus favorable sur le plan social, légal et culturel pour la santé et les droits des jeunes en mobilisant et en sensibilisant les communautés (parents), les leaders traditionnels et les autorités. Au regard de ce qui précède, les interventions en matière de SSR seront axées principalement sur : (i) le soutien aux services de SSR des jeunes ; (ii) l'appui à la promotion d'un comportement responsable des prestataires de services de santé, (iii) le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en produits SR ; (iv) la promotion du dialogue avec les parents, les communautés, les chefs religieux et les autorités politiques sur la problématique de SSR des jeunes.

**Produit 3.1 : 80% des jeunes gens, en particulier les jeunes ont un meilleur accès à l'éducation sexuelle complète de qualité à l'école et en dehors de l'école ; sont capables de prendre des décisions personnelles et éclairées sur leurs droits en matière de SSR.**

Aujourd'hui, la population centrafricaine est constituée de plus de 75% de jeunes de moins de 35 ans qui constitue un potentiel pour la croissance économique et un progrès considérable. Malheureusement, la réalisation de ce dividende démographique est menacée par les questions des IST (dont le virus du SIDA), la violence sexuelle et sexiste (VBS), le mariage d'enfants et la grossesse précoce. Le programme apportera aux jeunes la connaissance et la confiance en eux-mêmes, leur permettant de prendre des décisions éclairées sur les questions de santé sexuelle et de la reproduction afin de vivre sainement. L'acquisition des connaissances et de l'assurance permettra aux jeunes de plaider leur cause auprès des autorités, des leaders de la communauté et de leurs parents et d'aborder sereinement la question du respect de la santé sexuelle et de la reproduction.

**Activités :**

**Activité 3.1.1 :** Identifier les adolescents et jeunes les plus à risque et garantir leur accès aux services de santé reproductive

**Activité 3.1.2 :** Engager les adolescents et les jeunes dans la prestation et le suivi des services de santé sexuelle et reproductive

**Activité 3.1.3 :** Organiser la collecte des données liées à la SSR par âge et par sexe auprès de toutes les cliniques et établissements de santé

**Activité 3.1.4 :** Promouvoir l'accès des adolescents et jeunes aux services d'aide psychosociale et de santé mentale

**Activité 3.1.5 :** Etablir des points de distribution de préservatifs adaptés aux adolescents et jeunes

**Activité 3.1.6 :** Déterminer les pratiques en matière d'hygiène féminine et fournir des protections hygiéniques aux adolescentes et jeunes filles vulnérables

**Activité 3.1.7 :** Fournir des informations aux adolescents et jeunes sur les services de santé sexuelle et reproductive disponibles et sur les lieux où ils peuvent y accéder

**Activité 3.1.8 :** Assurer l'information, l'éducation et la communication auprès des adolescents et jeunes, les parents et les chefs de communauté sur les services de PF

**Activité 3.1.9 :** Former les adolescents et les jeunes à la distribution des pilules contraceptives orales et des préservatifs, à l'éducation sur le PF, les services de prévention, de dépistage et de traitement des IST / du VIH disponibles et à l'orientation vers les centres de santé dans le cadre de la distribution à base communautaire.

**Activité 3.1.10 :** Promouvoir l'usage d'une protection double (prévention de la grossesse et prévention des IST dont le VIH) ;

**Activité 3.1.11 :** Mettre en œuvre les standards de santé adaptés aux adolescents et aux jeunes dans 3 Formations Sanitaires.

**Activité 3.1.12 :** Lancer l'initiative ALL IN de fin de l'épidémie du sida chez les adolescents

**Produit 3.2 : Les capacités des organisations de jeunesse des zones du programme conjoint sont renforcées pour promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et de reproduction.**

Les organisations de la jeunesse dirigées par les jeunes eux-mêmes sont des structures fédératrices des jeunes, de leurs besoins et aspirations. Toutefois, certaines manquent de crédibilité et font l'objet de contestation de la part de ceux-ci, ce qui impacte souvent sur la mobilisation des jeunes en faveur des

questions de SSR. Il s'agira de faire en sorte qu'elles aient les capacités afin qu'elles soient acceptées et respectées, et qu'elles puissent mener convenablement leur mission de mentorat et de dialogue avec les adultes. Les organisations de la jeunesse seront utilisées pour passer régulièrement, à différents niveaux, des messages plaidant la cause des jeunes d'une part, et faire en sorte que les politiques et les programmes intègrent les besoins et aspirations des jeunes dans le domaine de la SSR.

#### **Activités :**

**Activité 3.2.1 :** Développer les capacités des représentants des organisations de la jeunesse (jeunes femmes et jeunes filles) afin qu'ils soient capables de plaider leur cause dans les forums politiques nationaux et internationaux ;

**Activité 3.2.2 :** Identifier les organisations de la jeunesse à travers le réseau du Conseil National de la Jeunesse et leur offrir les connaissances et les capacités nécessaires en matière de mobilisation et promotion de santé sexuelle et de reproduction, et de participation à la prise de décision ;

**Activité 3.2.3 :** Former les organisations de jeunesse afin que celles-ci soient en mesure de développer des stratégies de plaidoyer ;

**Activité 3.2.4 :** Sensibiliser les organisations des adolescents et des jeunes sur le Paludisme, la Tuberculose, le VIH/SIDA, la Santé de la Reproduction y compris les violences sexuelles

**Produit 3.3 : Les capacités des éducateurs (y compris les pairs) et autres relais d'informations sont renforcées pour fournir aux jeunes femmes et jeunes hommes des informations de qualité à l'école ou dans la communauté (prévention des unions et grossesses précoces, des violences basées sur le genre et des IST et VIH et Sida).**

Dans un contexte social fragilisé, les enseignants, les éducateurs et les relais d'information sont des supports incontestables pour la promotion de l'éducation sexuelle complète et l'accès à une information de qualité sur les questions SSR. Les interventions permettront aux enseignants, éducateurs et relais d'information d'améliorer leur capacité et de changer d'attitude afin de dispenser l'éducation sexuelle complète, ainsi qu'une information de qualité sur les questions qui s'y rapportent.

#### **Activités :**

**Activité 3.3.1 :** Identifier, former/recycler les encadreurs/formateurs (facilitateurs endogènes et externes) sur l'éducation civique et l'éducation sexuelle complète ;

**Activité 3.3.2 :** Sensibiliser des apprenants/encadreurs/formateurs sur les questions de santé y compris le VIH et sida et autres thèmes de compétence de vie ;

**Activité 3.3.3 :** Vulgariser des thématiques transversales sur la promotion de la culture de la paix, le VIH/SIDA, le Genre et Violence basé sur le Genre, aux apprenants et les encadreurs/formateurs ;

**Activité 3.3.4 :** Renforcer les capacités des écoles et des organisations de la société civile afin de développer des stratégies d'éducation sexuelle complète de qualité ;

**Activité 3.3.5 :** Faire le plaidoyer pour une application intégrale de la politique de tolérance zéro en matière d'Exploitation et Abus Sexuel (Convention des droits de l'homme et de l'enfant, POS sur les VBG).

**Produit 3.4 : Les services de santé dans les zones du programme conjoint disposent des capacités en matière de prise en charge des complications obstétricales (y compris les fistules obstétricales), des violences basées sur le genre, des IST et VIH et Sida, et de promotion de l'utilisation des produits contraceptifs.**

Il s'agira de faire en sorte que les prestataires de services de santé publics et privés soient toujours plus sensibles aux besoins des adolescents et jeunes et leur fournissent des services et des produits de santé sexuelle et reproductive (SSR) de qualité. Les interventions permettront aux prestataires des services concernés d'être compétents, motivés afin de compte des besoins particuliers des adolescents et jeunes. Il sera également question de rendre les services SSR, de VIH et VBG intégrés, pratiques, attractifs et faciles d'accès pour la jeunesse.

**Activités :**

**Activité 3.4.1 :** Renforcer les capacités des formations sanitaires et des cliniques communautaires afin de leur permettre de rendre les services et les produits dans les zones difficiles d'accès ;

Activité 3.4.2: Renforcer les capacités du centre de santé scolaire et universitaire de Bangui en ressource humaine, en équipement, logistique et intrant

Activités 3.4.3: Apporter un appui en kit de prise en charge (Kit de basique), en matériel et en équipement à 15 infirmeries au niveau des écoles/Université) à Bangui et dans les 6 autres Régions Sanitaires

**Activité 3.4.4 :** Organiser la formation et la supervision des professionnels de la santé sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services des adolescents et jeunes dans les établissements publics et privés afin d'améliorer la qualité des services SSR dispensés aux adolescents et jeunes ;

**Activité 3.4.5 :** Utiliser la téléphonie mobile pour suivre les adolescents et jeunes infectés par le VIH (perdus de vue) ;

**Activité 3.4.6 :** Former le personnel de santé à la prestation de services de PF adaptés aux adolescents et jeunes ;

**Activité 3.4.7 :** Former le personnel de santé à fournir des services de prévention et de traitement des IST et du VIH adaptés aux adolescents et jeunes ;

**Produit 3.5 : Les parents, les chefs traditionnels, les leaders religieux et les autorités politiques dans les zones du programme conjoint connaissent ou comprennent la nécessité du respect des droits en matière de SSR.**

Ce produit vise l'adoption des comportements, lois et politiques en vue de soutenir la promotion des droits en matière de de SSR de jeunes. A travers le plaidoyer et la sensibilisation, les parents, la communauté au sens large, les chefs traditionnels et religieux, ainsi que les preneurs de décision auront non seulement une meilleure compréhension des réalités, des problèmes et des défis des jeunes en matière de santé sexuelle et de la reproduction, mais seront ouverts et prêts à changer de comportement à l'égard des droits de santé, de sexualité et de reproduction des jeunes. De plus, les barrières sociales, culturelles, légales, politiques et les barrières liées à la différence sexuelle qui entourent les jeunes pourront s'estomper avec l'application effective des politiques et de la législation qui protègent les droits en matière de SSR, ainsi qu'une allocation de ressource adéquate.

## **Activités :**

**Activité 3.5.1 :** Former et soutenir les parents (et les autres fournisseurs de soins) en matière de parenté responsable, et renforcer leur aptitude à communiquer avec leurs enfants sur les questions touchant à la sexualité.

**Activité 3.5.2 :** Utiliser les médias (radio, journaux), le dialogue communautaire et les comités villageois pour promouvoir l'engagement et le dialogue avec les chefs traditionnels et religieux, ainsi que les autorités politiques sur les droits des adolescents et jeunes en matière de SSR.

**Activité 3.5.3 :** Sensibiliser la communauté aux risques posés par une maternité précoce et à l'importance d'un accouchement réalisé en établissement par une accoucheuse qualifiée ;

**Activité 3.5.4.** Promouvoir l'implication de jeunes dans les instances de prise de décision

**Activité 3.5.5. :** Réaliser les talents d'adolescents et de jeunes pour la paix et la santé sexuelle et de la reproduction

#### 4.4.3 Résumé du budget (Voir Annexe pour les détails)

Effet programme conjoint	Produit du programme conjoint	Allocation des ressources (USD)					Total (USD)
		2017	2018	2019	2020	2021	
Effet 1 : Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits	Produit 1.1: Les capacités et les connaissances d'au moins 80% de jeunes en tant qu'agents de changement communautaire sont renforcées sur la résolution pacifique des conflits	790,000	790,000	790,000	-	-	2,370,000
	Produit 1.2: Le milieu jeune est structuré et opérationnel et les clubs d'écoute DIMITRA sont mis en place et fonctionnels	1,078,000	798,000	583,000	-	-	2,459,000
	Produit 1.3: Les capacités des leaders religieux et traditionnels et des organisations à la base sont renforcées pour assurer la prévention et la gestion des conflits, la promotion de la cohésion sociale et de la paix	1,797,000	1,700,000	1,670,000	30,000	25,000	5,167,000
	Produit 1.4: Les capacités des radios communautaires sont renforcées pour accompagner les efforts de prévention et de gestion des conflits, de promotion de la cohésion sociale et de la paix.	2,522,000	2,150,000	370,000			5,042,000
	<i>Gestion du programme, suivi et évaluation</i>						2,160,000
	<i>Communication</i>						60,000
	<b>Total Effet 1</b>		<b>6,187,000</b>	<b>5,438,000</b>	<b>3,413,000</b>	<b>30,000</b>	<b>25,000</b>
Effet 2 : Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entrepreneuriat et d'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.	Produit 2.1 : Les activités HIMO communautaires sont identifiées et mise en œuvre d'une manière participative	2,483,000	1,583,800	1,359,000	235,000	125,000	5,785,800
	Produit 2.2 : Les jeunes hommes et femmes disposent des compétences dans l'entrepreneuriat et des métiers porteurs dans leurs communautés	1,887,000	978,000	980,000	1,027,000	275,000	5,147,000
	Produit 2.3 : Les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales créées	2,363,000	1,455,800	1,229,000	190,000	120,000	5,357,800
	Produit 2.4 : Un environnement des affaires favorable au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est promu	1,734,000	640,000	1,734,000	640,000	1,590,000	6,338,000
	<i>Gestion programme - suivi et évaluation</i>						3,730,800
	<i>Communication</i>						60,000
	<b>Total Effet 2</b>						<b>26,419,400</b>

Effet 3 : Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences de vie courantes pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH/SIDA et la lutte contre la violence basée sur le genre.	Produit 3.1 : 80% des jeunes gens, en particulier les jeunes ont un meilleur accès à l'éducation sexuelle complète de qualité à l'école et dehors de l'école ; sont capables de prendre des décisions personnelles et éclairées sur leurs droits en matière de SSR.	848,000	1,955,000	850,000	572,500	372,500	4,598,000
	Produit 3.2 : Les capacités des organisations de jeunesse des zones du programme conjoint sont renforcées pour promouvoir les droits matière de santé sexuelle et de reproduction.	375,000	610,000	575,000	450,000	300,000	2,310,000
	Produit 3.3 : Les capacités des éducateurs (y compris les pairs) et autres relais d'informations sont renforcées pour fournir aux jeunes femmes et jeunes hommes des informations de qualité à l'école ou dans la communauté (prévention des unions et grossesses précoces, des violences basées sur le genre et des IST et VIH et Sida).	255,000	675,000	625,000	450,000	325,000	2,330,000
	Produit 3.4 : Les services de santé dans les zones du programme conjoint disposent des capacités en matière de prise en charge des complications obstétricales (y compris les fistules obstétricales), des violences basées sur le genre, des IST et VIH et Sida, et de promotion de l'utilisation des produits contraceptifs	1,100,000	1,700,000	1,700,000	1,250,000	1,050,000	6,800,000
	Produit 3.5 : Les parents, les chefs traditionnels, les leaders religieux et les autorités politiques dans les zones du programme conjoint connaissent ou comprennent la nécessité du respect des droits en matière de SSR et le renforcement de la cohésion sociale	500,000	700,000	700,000	650,000	500,000	3,050,000
	<i>Gestion, suivi et évaluation</i>	280,000	280,000	280,000	280,000	280,000	1,400,000
	<i>Communication</i>	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	50,000
	<b>Total effet 3</b>	<b>3,368,000</b>	<b>5,930,000</b>	<b>4,740,000</b>	<b>3,662,500</b>	<b>2,837,500</b>	<b>20,538,000</b>
	Coordination, suivi et évaluation	1,254,000	839,000	889,000	839,000	884,000	4,640,000
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>10,559,000</b>	<b>12,007,000</b>	<b>8,842,000</b>	<b>4,331,500</b>	<b>3,546,500</b>	<b>68,855,400</b>	
<i>Frais administratif (7%)</i>	<i>739,130</i>	<i>840,490</i>	<i>618,940</i>	<i>303,205</i>	<i>248,255</i>	<i>4,819,878</i>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11,298,130</b>	<b>12,847,490</b>	<b>9,460,940</b>	<b>4,634,705</b>	<b>3,794,755</b>	<b>73,675,278</b>	

## 5. Stratégie de mise en œuvre et pérennité des résultats

La stratégie de mise en œuvre du programme distingue deux horizons temporels :

A court terme, il s'agit de renforcer les capacités des bénéficiaires à mieux se prendre en charge, à travers la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'entrepreneuriat, d'appui technique et financier pour des activités génératrices de revenus.

A long terme, le programme se propose de renforcer l'appropriation des droits par les bénéficiaires et de créer les conditions d'un changement de mentalités, lié au développement de la culture civique et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales (formation professionnelle, emploi, micro-finance, ...).

Afin de garantir l'appropriation et la pérennité de l'action, la mise en œuvre du programme sera basée sur une approche communautaire intégrée, l'appropriation et le leadership national, l'implication des communautés et des autorités locales, la prise en compte des questions de genre, la participation de tous les groupes, y compris les groupes marginalisés.

Le programme sera mis en œuvre dans toutes les communautés identifiées de manière intégrée et synergique. Les trois axes du programme couvriront les mêmes groupes afin d'assurer une cohérence dans les interventions et un impact sur la cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Des actions seront entreprises en vue d'assurer l'implication de tous les membres de la communauté au processus d'identification des jeunes gens, filles comme garçons, ciblés par les interventions. Les activités à base communautaire relatives à la promotion d'une culture de la paix seront identifiées par la communauté dans un processus participatif et inclusif.

Dans un contexte démographique où les femmes et les filles représentent plus de 51% de la population centrafricaine, une attention particulière sera accordée non seulement aux questions de genre dans toute la vie du programme, mais aussi à un ciblage équilibré des jeunes pour s'assurer que de la gestion harmonieuse du programme. Les bénéficiaires directs seront identifiés en étroite collaboration avec les communautés ciblées sur la base des critères conjointement établis, dans un souci de transparence et d'acceptation des interventions au niveau communautaire.

Sur la base des résultats de l'étude sur les besoins et aspirations des jeunes identifiés du projet conjoint d'appui à la réduction de la vulnérabilité des adolescents et jeunes, le programme commencera par les 10 anciennes zones (Bangui, Bimbo, Boda, Yaloke, Bouar, Sibut, Dekoa, Kaga-Bandoro, Kouango et Bambari) du projet conjoint la première année. L'objectif est d'obtenir des résultats tangibles qui peuvent ensuite être reproduits dans les autres zones cibles du projet au fil du temps. Pendant la deuxième et la troisième année, le programme étendra ses activités à 10 et 9 nouvelles zones cibles respectivement. Pendant la quatrième et cinquième année, les activités seront consolidées dans chaque zone et pérennisées à travers des actions conjointes des partenaires de mise en œuvre dans les localités de démarrage. Le programme veillera à doter les communautés de jeunes de mécanismes pérennes en vue de prévenir les conflits et promouvoir la paix.

Enfin, la démarche d'intervention du programme sera sous-tendue par une animation permettant d'identifier les adolescents et jeunes à risques, les structures de formation et les maîtres-artisans. Elle sera progressive et itérative par étapes, étant entendu que l'aboutissement de chaque étape déclenche et instruit l'étape suivante, avec la pleine participation des bénéficiaires. Les principales étapes sont :

- *l'étape information/sensibilisation* à travers les associations de jeunes, les radios locales, les centres de métier, les centres de jeunes et tous autres lieux de concentration des jeunes dans les

zones retenues. Cette étape utilisera les résultats de l'étude sur les besoins et aspirations des adolescents et jeunes réalisée dans le cadre du projet conjoint UNFPA-UNICEF sur financement MPTF.

- *formation, perfectionnement* par les structures formelles de formation et les maitre- artisans
- *suivi, accompagnement, supervision*. Les jeunes porteurs de projets auront accès à des services de coaching individuel ou de groupe et un suivi personnalisé du développement de leur initiative économique ;
- *pérennisation des acquis et des engagements* : après financement du micro entrepreneur,

L'accompagnement devrait durer entre 12 et 24 mois. Le projet se désengage progressivement au profit des collectivités territoriales et réseaux des associations des jeunes.

## 6. Analyse de risques et des hypothèses

Facteurs de risques	Mesures de mitigation
<b>Risques d'ordre politique et sécuritaire</b>	
Dégradation de la situation sécuritaire par les attaques des villes et des villages par les groupes armés ayant refusé le DDDR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SNU continuera le renforcement des mécanismes d'alerte précoce et de planification des contingences.</li> <li>• Ajustement des zones d'interventions</li> <li>• Une grande partie des activités du programme sera mise en œuvre à travers les partenaires nationaux moins soumis aux aléas et aux restrictions dues aux situations sécuritaires difficiles.</li> <li>• La mise en œuvre du programme de DDDR permettra de dissuader de nombreux jeunes à s'engager de nouveaux dans les groupes armés pour revendiquer leurs droits</li> </ul>
Instabilité institutionnelle (Changement du gouvernement, des responsables des départements ministériels et des structures administratives) susceptible de ralentir la mise en œuvre du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un plaidoyer continu auprès du Gouvernement</li> </ul>
<b>Risques d'ordre opérationnel et économique</b>	
Le nombre de jeunes vulnérables est plus important que les capacités d'intervention du programme.	A travers des méthodes participatives et l'appui des autorités locales et des communautés, le programme identifiera les jeunes à travers un ciblage précis accordant la priorité aux jeunes vulnérables susceptibles de rejoindre les groupes armés. De plus, à travers son effet catalytique, le programme cherchera à mobiliser des ressources supplémentaires permettant d'appuyer l'ensemble des jeunes vulnérables
Implication insuffisante de tous les acteurs (Autorités locales, communautés, leaders communautaires et société civile)	Informé et sensibiliser régulièrement les parties prenantes sur la mise en œuvre du programme et la nécessité de leur coopération.
La faible coordination des interventions des agences avec les partenaires nationaux, et les partenaires financiers qui pourront favoriser la	Le programme recrutera un staff international de niveau P4 ayant une grande expérience de la coordination de programme de grande envergure.

duplication d'actions, les gaps d'intervention, la surcharge des acteurs pour les mêmes objectifs et le manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources.	
L'absence de données statistiques pour la planification et la programmation des activités.	Le dispositif de suivi et évaluation permettra d'actualiser régulièrement les enquêtes sur les besoins et aspirations des adolescents et jeunes

## 7. Pilotage et coordination, mise en œuvre, suivi/évaluation du programme

### 7.1. Dispositif de Pilotage et de Coordination du Programme

Le programme s'inscrit dans le cadre du CSI 2016-2017 et de l'UNDAF 2018-2022 en cours d'élaboration. Il vient en appui de la mise en œuvre du document de Relèvement et de Consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) du Gouvernement de la RCA. Il représente une approche intégrée au soutien que les Nations Unies veulent apporter à la République Centrafricaine dans le cadre de la réponse aux besoins des populations affectées par le conflit, particulièrement les adolescents et les jeunes.

Le suivi de l'exécution du Programme se fera à travers un dispositif à deux niveaux : (i) au niveau stratégique, un Comité de Pilotage Gouvernement/SNU et au (ii) niveau opérationnel, un Comité Technique de Suivi composé des services techniques régionaux, de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers, et des experts des Nations Unies basés dans les sous-bureaux et antennes. Une Unité de Coordination du programme coordonnée par un Coordonnateur international assistera le Comité de Pilotage et le Comité Technique de Suivi Mixte en matière de coordination et de suivi/évaluation du Programme.

Le lead du programme conjoint sera assuré par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). L'exécution du programme fera appel à plusieurs parties prenantes, à savoir : (i) les agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, FAO, OMS, ONUSIDA, BIT, ONUFEMMES, PAM, UNHCR, UNOPS) ; (ii) les Ministères de la Promotion de la Jeunesse, de la Fonction Publique, de l'Entrepreneuriat, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale, de l'Agriculture et du Monde rural, (iii) les collectivités territoriales/mairies ; et (iv) les associations et les organisations de la société civile du domaine de la promotion de la jeunesse.

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports et de la Culture Civique est l'autorité gouvernementale de coordination du programme. Il collaborera avec les autres ministères concernés par les trois effets :

- Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation de l'administration du travail, de l'emploi et de la protection sociale ;
- Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Artisanat, de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Population ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale ;
- Ministère de l'Agriculture et du Développement.

Les acteurs régionaux et locaux seront impliqués dans la coordination et la mise en œuvre en vue d'assurer l'appropriation du programme à tous les niveaux.

### **7.1.1 Comité de pilotage**

Pour une bonne coordination du Programme, il sera créé un Comité de Pilotage qui sera l'organe de supervision et d'orientation de la mise en œuvre du programme. Le Comité de Pilotage basé à Bangui sera co-présidé par le Coordonnateur Résident du SNU et le Ministre de l'Economie, de la Planification et de la Coopération.

Le Comité de pilotage se réunira une fois par an et de façon extraordinaire au besoin, sur convocation du Président. Le Président ou les deux tiers des membres peuvent demander une session extraordinaire sur des sujets précis. Le Comité de Pilotage se réunira pour approuver les plans de travail et le rapport annuel, suivre l'état de mise en œuvre des recommandations et prendre toutes décisions inhérentes à l'atteinte des résultats attendus.

L'Unité de Coordination du Programme jouera le rôle de Secrétariat du Comité de pilotage et assurera à ce titre la préparation de ses réunions (invitations, documentations, etc.), l'élaboration de ses rapports, le suivi de l'exécution des décisions prises lors de ses sessions, l'élaboration des notes d'information à l'attention du Président, etc.

Le Comité de Pilotage délibèrera si les deux tiers des membres au moins sont présents. Ses dépenses de fonctionnement sont supportées par le budget du programme. Le Président du Comité de Pilotage pourra inviter toute autre personne à participer aux sessions du Comité en raison de ses compétences sur les questions à l'ordre du jour.

### **7.1.2 Comité technique de suivi**

Au regard de l'envergure du programme, un Comité Technique de Suivi sera créé au niveau national et régional.

Au niveau central, ce comité sera co-présidé par le Représentant de l'UNFPA et le Ministre de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports et de la Culture Civique. Il sera composé des représentants du Gouvernement, des Agences du SNU, du Conseil National de la Jeunesse et des partenaires techniques et financiers (PTF). Il aura pour mandat : (i) de participer aux travaux de validation des plans de travail annuels et des plans de travail trimestriels ; (ii) d'apporter un appui au suivi et à l'évaluation du programme par des activités ponctuelles de contrôle comme les visites de terrain ; (iii) d'examiner les rapports élaborés par l'Unité de Coordination avant soumission à l'Agence Lead et les autres agences participantes et/ou au Comité de pilotage. Le Comité de Suivi Technique se réunira une fois tous les trois mois et des réunions ad hoc seront organisées si nécessaire. Le Comité de Suivi Technique sera le bras technique du Comité de Pilotage.

Au niveau régional, le Comité technique de suivi sera co-présidé par le Président du Conseil Préfectoral de la Jeunesse et un Chef du Bureau d'une des Agences participantes. Il sera composé des agences ayant un sous-bureau ou une antenne, du Conseil Préfectoral de la Jeunesse, des autorités politiques et administratives locales, des responsables de services décentralisés concernées par les questions de jeunesse, des représentants de la société civile et ONG locales. Tout comme au niveau central, le Comité

Technique Régional aura la responsabilité du suivi opérationnel du Programme. A ce titre, il tiendra chaque trimestre une séance de revue sur la base de visites de terrain et de réunions de suivi sanctionnées par des rapports trimestriels. Cette approche permettra d'assurer le contrôle qualité des réalisations effectuées par les différentes entités chargées de l'exécution du Programme.

### **7.1.3 Coordination du programme**

Pour la gestion opérationnelle du programme, il sera mis en place une Unité de Coordination qui sera placée sous la responsabilité d'un Coordonnateur de Programme de statut international (P4). L'Unité de Coordination sera sous l'autorité du Représentant de l'UNFPA et la supervision des Représentants des Agences participantes. Le Coordonnateur assurera l'interface entre les Ministères de la Promotion de la Jeunesse, de la Fonction Publique, de la Santé, des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale, de l'Agriculture et du Monde rural et les Agences participantes.

Le Coordonnateur du Programme sera assisté par une équipe composée d'un Chargé de programme national spécialiste des questions des jeunes (NOC), d'un Chargé de programme suivi et évaluation (NOC), d'un Assistant administratif et financier (G6), d'un Assistant au programme de niveau (G5), d'un Assistant au programme de niveau (G4), de deux chauffeurs pour appuyer l'exécution du programme (G2) et de 5 VNU nationaux pour le suivi des activités sur le terrain qui seront basés chacun dans une des zones d'intervention (Bouar, Bossangoa, Bria, Sibut, Bangassou)

L'Unité de Coordination du Programme aura pour responsabilité de faciliter la coordination de la mise en œuvre des activités prévues, d'établir les Plans de travail annuel et un Plan de suivi global du Programme, de développer une base de données de suivi, d'élaborer des rapports et de mettre en œuvre la stratégie de communication mettant notamment en relief la visibilité de l'assistance SNU et les partenaires impliqués. En outre, l'Unité assurera un appui technique au Comité de Pilotage et au Comité Technique de suivi en matière de mobilisation de ressources.

Le recrutement du personnel sera sous la coordination de l'UNFPA qui est l'agence Lead du Programme Conjoint.

### **7.2. Modalité de gestion des fonds**

En matière de gestion des fonds, trois options sont généralement conseillées : gestion groupée, gestion parallèle, et gestion canalisée. Etant donné que les agences impliquées dans le Programme visent les mêmes résultats avec le même partenaire national, la gestion groupée devrait être la plus pertinente en vue d'assurer le meilleur rendement du Programme. Toutefois, compte tenu des spécificités des agences impliquées dans le Programme, leurs règles et procédures internes, la modalité de gestion parallèle des fonds sera appliquée. Elle permettra non seulement aux agences qui le souhaitent de financer directement les activités du Plan de Travail annuel qu'elles soutiennent, mais offre également l'opportunité aux donateurs hors du SNU de participer au financement du Programme par l'intermédiaire d'une agence participante.

A cet effet, le PNUD jouera la fonction d'Agent administratif chargé de la gestion des fonds mobilisés de façon conjointe.

Pour l'établissement des rapports, chaque organisation du SNU participante établira des rapports conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, ainsi qu'à ses directives opérationnelles. Les rapports seront communiqués au mécanisme de coordination du programme conjoint conformément au Mémoire d'accord.

Dans la mesure du possible, les modes de présentation des rapports doivent être harmonisés. Le Coordonnateur du programme établira, sur base des rapports des agences participants, des rapports narratifs, et appuyé par le PNUD (agent administratif) pour les rapports financiers consolidés résumant les rapports soumis par chaque agence du SNU participante et communiquera ces rapports consolidés à chaque donateur ayant contribué au compte du programme conjoint, en conformité avec le calendrier établi dans la Lettre d'accord.

Par rapport aux dispositions de financement, le PNUD négociera et signera une Lettre d'accord avec le(s) donateur(s) concernant le programme conjoint. Le PNUD signera un Mémoire d'accord avec les agences du SNU participantes. Chaque organisation du SNU participant au programme conjoint programmera et gèrera les activités et les fonds conformément à ses propres règlements et dispositions réglementaires en vigueur.

Par rapport à l'établissement du budget, chaque organisation du SNU établira un budget distinct, conformément à ses procédures, couvrant les parties du programme qu'elle gèrera. Les modes de présentation du budget doivent être harmonisés. Le PNUD établira un budget consolidé pour approbation par le mécanisme de coordination du programme conjoint.

Par rapport à la comptabilité, les fonds reçus conformément à l'accord de financement signé avec le(s) donateur(s) seront comptabilisés par le PNUD dans un compte du programme conjoint. Le PNUD ne comptabilise pas les fonds acheminés vers d'autres organisations du SNU participantes à titre de recettes propres. Le PNUD ne comptabilise comme recettes que les fonds dont il doit rendre compte sur les plans programmatique et financier. Chaque organisation comptabilisera les fonds distribués par le PNUD au titre des composantes du programme conjoint dont elle est chargée, conformément à ses règles de gestion financière.

Par rapport au solde des fonds, tous les fonds non dépensés après la clôture financière du programme conjoint seront restitués au PNUD.

Tous les fonds non programmés restant sur le compte du programme conjoint après la clôture financière de celui-ci seront restitués au(x) donateur(s) ou utilisés d'une manière convenue entre le PNUD et le(s) donateur(s), et après approbation du mécanisme de coordination du programme conjoint.

Chaque organisation sera chargée de conduire l'audit de sa propre contribution au programme conjoint dans le cadre de ses règles et dispositions réglementaires. Les opinions des commissaires aux comptes de chaque organisation du système des Nations Unies doivent être acceptées par les autres organisations du système.

Finalement, chaque organisation du système des Nations Unies participant au programme conjoint recouvrera les coûts indirects conformément à son règlement financier et ses règles de gestion financière et selon ce que prévoit le Mémoire d'accord signé avec le PNUD.

### **7.3 Modalité de transfert des fonds**

Les transferts des fonds en faveur du partenaire d'exécution se feront suivant l'Approche Harmonisée de Transfert de Fonds (HACT) sur une base trimestrielle, conformément aux plans de travail annuels convenus entre le partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies.

L'approche harmonisée de transfert de fonds inclut : (i) les transferts de fonds directement aux partenaires d'exécution, (ii) les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires d'exécution sur la base des requêtes signées par le représentant officiel du PTA, (iii) les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec le partenaire d'exécution ; (iv) le remboursement des fonds aux partenaires d'exécution après accord écrit entre les parties et sur présentation des originaux des pièces justificatives.

Le partenaire d'exécution a l'obligation d'utiliser les fonds alloués aux activités du programme conjoint conformément au plan de travail et aux normes requises en matière de gestion. Les principes généraux de transparence, fiabilité, traçabilité et contrôle à posteriori doivent garantir la protection, l'utilisation efficace, efficiente et responsable des ressources du projet.

A cet effet, la Coordination du programme, placée sous la responsabilité du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports, et de la Culture Civique, sera dotée d'un agent financier de haut niveau pour appuyer le Ministère à remplir ses obligations en matière de gestion et de rapportage.

### **7.4 Cadre de référence en matière de gestion de fonds**

Des Plans de Travail Annuel (PTA) seront élaborés et signés chaque année entre les différentes parties prenantes. Il constituera le cadre de référence pour la Coordination du programme dans l'accomplissement de sa mission. Les PTA préciseront les résultats recherchés, les fonds à mettre à disposition de chaque partenaire d'exécution, les modalités de leur mise en œuvre et les rôles et responsabilités de chacun. Les PTA seront validés par les différents cadres de concertation et de coordination selon un processus participatif. Ils seront déclinés en plans d'action trimestriels.

La mise à disposition de fonds sera effectuée de façon trimestrielle sur la base des rapports d'activités et financiers établis par les partenaires d'exécution, approuvés par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports, et de la Culture Civique conformément au manuel de procédures d'exécution nationale. La liquidation de tout solde des fonds subsistant à la fin de l'exécution du programme sera effectuée conformément aux accords entre les agences participantes et les autres partenaires.

### **7.5. Suivi et évaluation du programme**

#### **7.5.1 Suivi du Programme**

Le mécanisme de suivi – évaluation et de partage des résultats du programme s'alignera sur les exigences de la Gestion Axée sur les Résultats. Dans le cadre de la mise en œuvre, les résultats de l'étude sur les

besoins et aspirations des jeunes en cours de réalisation sur financement de MPTF constitueront le point de départ d'un suivi fiable. En outre, le suivi portera sur les activités, les ressources utilisées, le respect du chronogramme, afin de s'assurer que les mécanismes de planification et de coordination sont suivis avec efficacité et efficience.

Le suivi du programme sera basé sur les indicateurs de résultats (avec des données de base et des cibles) mentionnés dans les plans de travail annuels du programme. Un plan de suivi et évaluation déterminant les objectifs stratégiques, les modalités et procédures de suivi et évaluation du programme sera élaboré avec les partenaires à travers une approche participative.

Toutefois, les mécanismes de suivi et évaluation du programme seront articulés autour d'un dispositif de coordination qui permettra à toutes les parties prenantes de communiquer et de tirer de bons enseignements sur la mise en œuvre et les résultats du programme.

Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et résultats prévus, identifier les difficultés rencontrées et solutions envisagées, tirer les leçons et bonnes pratiques.

### **7.5.2 Communication**

Afin de faire connaître le programme conjoint et favoriser son appropriation par les parties bénéficiaires, des actions de communication appropriées seront entreprises tant par la coordination que les leads des effets en utilisant tous les canaux possibles. L'information sur les objectifs du programme, la stratégie de mise en œuvre, les zones de couverture, les activités à mener, les partenaires de financement et de mise en œuvre, les organes de coordination et de suivi, etc. sera donnée aux bénéficiaires du programme. Les médias publics et privés seront mobilisés pour faire connaître le programme et diffuser les résultats auprès des partenaires et des populations cibles.

### **7.5.3 Évaluation finale**

Une revue à mi-parcours et une évaluation finale du programme seront réalisées pour mesurer le degré d'atteinte des résultats prévus et procéder au recentrage de la stratégie d'une part, tirer les enseignements, mesurer l'impact du programme et la durabilité de ses résultats d'autre part.

L'évaluation finale devra fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis du programme et qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures.

### **7.5.4 Rapportage**

*i) Rapports annuels* : Des rapports d'activités annuels (technique et financier) seront produits pour examiner les performances et les contre-performances du programme en rapport avec le cadre logique, pour mettre en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises, et pour faire état du taux de réalisation des résultats en rapport avec le dispositif de suivi et du niveau

d'exécution des dépenses. Ces rapports technique et financier seront soumis au comité de pilotage et aux partenaires impliqués dans l'exécution du programme conjoint pour validation et commentaires. Les rapports annuels seront également distribués aux membres du comité de pilotage, agences du gouvernement, SNU, et partenaires techniques et financiers.

*ii) Rapports périodiques* : Il s'agira des rapports techniques de synthèse trimestriels détaillés soumis par la partie nationale responsable de la mise en œuvre des activités, couvrant les activités réalisées au cours d'un trimestre. Ces rapports seront ensuite analysés et validés par le Comité de technique et opérationnel à travers les rencontres trimestrielles de planification.

*iii) Rapports financiers* : Ils seront produits trimestriellement par les structures chargées de la mise en œuvre du programme. Il sera procédé à la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le programme, à l'exploitation des demandes de fonds trimestrielles par le biais du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers et des rapports d'activités et à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du SNU.

*iv) Rapport final du programme* : Ce rapport fera ressortir les activités, les réalisations et apports du programme, les leçons apprises, les objectifs atteints, les risques encourus etc. Il devra mentionner les recommandations visant à assurer la durabilité et la réplique des activités du programme.

Tous ces documents de suivi et évaluation seront soumis au comité de pilotage et aux partenaires impliqués dans l'exécution du programme conjoint pour validation et commentaires. Ils serviront au renforcement de la mise en place de mécanismes de documentation et de dissémination des bonnes pratiques et des leçons apprises des programmes et projets.

## **8. Stratégie de mobilisation des ressources**

Les agences participantes se mettront ensemble pour mobiliser les ressources en faveur du programme conjoint afin d'atteindre les résultats fixés. C'est pourquoi en prélude à la Table Ronde de Bruxelles sur le RCPCA tenue le 17 novembre 2016, une rencontre de plaidoyer a été organisée avec les partenaires résidents pour leur présenter ledit programme. Ensuite, à Bruxelles et en marge de la table ronde, un « side event » a été organisé pour faire connaître le programme aux principaux bailleurs du RCPCA. Le processus de mobilisation des ressources se poursuivra à travers des campagnes de communication qui seront organisées par la coordination du programme conjoint. Elles s'appuieront sur des présentations détaillées, à travers les médias sur les domaines d'action prioritaires du programme conjoint, la complémentarité des mandats des différentes Agences participantes. Les mécanismes traditionnels de collecte de fonds (MPTF, PBF, etc.) seront également utilisés à cet effet.

## **9. Fondement juridique/légal des relations**

Le programme conjoint décrit ci-dessus sera mis en œuvre conformément aux accords cadre signés entre la République Centrafricaine et les différentes agences des Nations Unies. Ces conventions régiront l'exécution des activités du programme conjoint par les agences participantes. Le programme conjoint bénéficiera des privilèges et autres facilités accordées, dans ce cadre.

Au titre de ces accords cadre, le Coordonnateur du Système des Nations Unies en République Centrafricaine répondra auprès du Gouvernement dans le cadre d'un Mémoire d'Entente signé d'accord parties et impliquant les autres agences participantes du Système. À ce titre, les Modifications suivantes pourraient être apportées aux différents documents du programme conjoint, s'ils sont signés par le Coordonnateur du Système des Nations Unies à condition que les autres signataires du document de programme conjoint n'aient pas exprimé d'objections :

- Les révisions et amendements des annexes attachés aux présents documents ;
- Les révisions qui n'introduisent pas de changements majeurs dans les objectifs immédiats du programme et qui ont pour but de réorienter les activités du programme dans le but d'améliorer la réalisation des résultats ;
- Les révisions qui s'avèreraient nécessaires pour que le Programme puisse atteindre ses objectifs en matière d'effets escomptés, de cibles et indicateurs des produits

## ANNEXE : Cadre des résultats

Effets	Produits	Indicateurs (Base line, Target)	Moyens de vérification	Responsables	Hypothèses et risques
Effet 1 : Les structures des jeunes disposent des capacités et des outils pour promouvoir la cohésion sociale, la paix et prévenir les conflits	Produit 1.1: Les capacités et les connaissances d'au moins 80% de jeunes en tant qu'agents de changement communautaire sont renforcées sur la résolution pacifique des conflits	Nombre de clubs de jeunes d'animation pour la paix créés; Base line = 60000 jeunes; Target = 48000	Rapports des Clubs; Rapports des partenaires	FAO/Ministère de l'Agriculture et du Développement	Planification des activités respectée et adaptée aux spécificités de chaque zone; Pas de problèmes de sécurité
	Produit 1.2: Le milieu jeune est structuré et opérationnel et les clubs d'écoute DIMITRA sont mis en place et fonctionnels	Nombre de clubs DIMITRA créés; Base line = 0 Club DIMITRA; Target = 60 Clubs DIMITRA	Rapports des Clubs; Rapports des partenaires		Planification des activités respectée et adaptée aux spécificités de chaque zone; Pas de problèmes de sécurité
	Produit 1.3: Les capacités des leaders religieux et traditionnels et des organisations à la base sont renforcées pour assurer la prévention et la gestion des conflits, la promotion de la cohésion sociale et de la paix	Nombre de leaders religieux traditionnels formés; nombre de foras organisés;	Rapports de formation		Pas de problèmes de sécurité
	Produit 1.4: Les capacités des radios communautaires sont renforcées pour accompagner les efforts de prévention et de gestion des conflits, de promotion de la cohésion sociale et de la paix.	Nombre de radios communautaires créées; nombre de radios communautaires existantes appuyées; nombre de jeunes reporters formés	Rapports de formation		Pas de problèmes de sécurité
Effet 2 : Les jeunes hommes et femmes prennent en charge leur propre réinsertion socio-économique, à travers la participation dans des activités économiques alternatives, le renforcement des capacités favorisant l'entreprenariat et	Produit 2.1 : Les activités HIMO communautaires sont identifiées et mise en œuvre d'une manière participative	Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes/jours réalisées par zone (en moyenne 345 personnes x 80 jours = 27600 hj/zone) sexospécifique homme/femmes; Indicateur 2.1.2 : Nombre de travaux communautaires réalisés Baseline = 0 Target = 29	Rapports des travaux/réhabilitations; Système d'épargne - registre de paiements;	PNUD, OIT, Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation de l'Administration du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale	Les membres de la communauté vont appuyer les jeunes hommes et femmes sélectionnés comme bénéficiaires des programmes HIMO suite à leur participation dans la définition des critères de sélection; les partenaires de mise en œuvre sont équipés et capables d'appuyer les THIMO; les systèmes de crédit et d'épargne seront adaptés et mise en place;

<p>d'auto-emploi et la participation dans des activités de cohésion sociale au niveau communautaire.</p> <p><b>Indicateur 2.1 :</b> Nombre de personnes (H/F) qui ont une activité économique qui fournisse plus que le salaire minimum (&gt;1,5 \$/jour) Cible: 75 % des 10.000</p> <p><b>Indicateur 2.2 :</b> Perception de satisfaction des participants de leur activité économique</p>	<p>Produit 2.2 : Les jeunes hommes et femmes disposent des compétences dans l'entrepreneuriat et des métiers porteurs dans leurs communautés</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : % des participants (H/F) a HIMO qui ont suivi et terminé une formation professionnelle (métier ou démarrage d'une entreprise): cible 35 % des participants;</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de modules de formation élaborés et dispensés Baseline = 0 Target = 350</p>	<p>Enquête sur les profils socio-professionnels des jeunes; Rapport sur les formations; Listes de présence; listes de distribution des kits</p>	<p>La situation sécuritaire est stable; Les partenaires de mise en œuvre sont équipés et capables de mettre les activités en œuvre</p>
	<p>Produit 2.3 : Les petites et moyennes entreprises et les entreprises sociales créées</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de textes réglementaires élaborés; Base line = 0; Target = 03</p> <p>Indicateur 2.3.2 : % de participants (H/F) HIMO qui ont démarré une activité économique (cible 85 %);</p> <p>Indicateur 2.3.3 : Nombre d'employés (H/F) des PME démarrés ou encore active après une année de démarrage</p>	<p>Rapports des groupements AVEC; Rapports des PME; Etudes</p>	<p>La situation sécuritaire est stable; les systèmes d'épargne fonctionnent; les jeunes investissent leur épargne dans les PME;</p>
	<p>Produit 2.4 : Un environnement des affaires favorable au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) est promu</p>	<p>Indicateur 2.4.1 : Nombre de plan nationaux mise en œuvre (formation professionnelle, IMF, emploi des jeunes);</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Augmentation de nombre de personnes formées par les centres de formation appuyés (en % H/F)</p>	<p>Plan de renforcement de capacités; plan de renforcement ou création de centre de formation professionnelle; politique d'emploi et de formation professionnelle des jeunes rédigée et adoptée</p>	<p>La situation sécuritaire est stable; les ressources nécessaires pour le renforcement des institutions sont mobilisées; la volonté politique pour l'adoption d'une politique nationale d'emploi et de formation des jeunes existe</p>

<p>Effet 3 : Les jeunes gens, en particulier les jeunes filles disposent des compétences de vie courantes pour faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH/SIDA et la lutte contre la violence basée sur le genre.</p> <p><b>Indicateur 3.1 : Taux de fécondité des adolescentes de 15-19 de la zone du programme conjoint</b> Base line : 229 pour %, cible : 179%</p> <p><b>Indicateur 3.2 : Pourcentage des adolescents et jeunes de 15-35 ans de la zone du programme conjoint ayant des connaissances suffisante sur les droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction (y compris la prévention du VIH et autres IST et le choix éclairé de la méthode</b></p>	<p>Produit 3.1 : 80% des jeunes gens, en particulier les jeunes ont un meilleur accès à l'éducation sexuelle complète de qualité a à l'école et dehors de l'école ; sont capables de prendre des décisions personnelles et éclairées sur leurs droits en matière de SSR.</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Proportion d'adolescents et de jeunes (15-35 ans) ayant accès a l'information et aux services de SSR; Base line : 0; Cible : 80%</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Proportion d'adolescents et de jeunes (15-35 ans) connaissant les moyens de prévention du VIH; Base line : 0; Cible : 80%</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Proportion d'adolescents et de jeunes (10-35 ans) connaissant au moins trois méthodes de planification familiale Base line : 0; Cible : 80%</p>	<p>Rapports d'enquête</p>	<p>Ministère de la sante, Ministère de la jeunesse, Organisation des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions de sécurité dans la zone restent suffisantes pour permettre le développement des activités économiques et sociales</li> <li>• Le processus du DDDR est bien mis en œuvre</li> <li>• Les processus de paix sont menés à leur terme et l'Etat de droit se rétabli dans la zone</li> <li>• Les populations traumatisées retrouvent suffisamment de confiance pour s'investir et se projeter dans des activités et les populations déplacées peuvent se préparer à retourner dans leurs villages d'origine.</li> </ul>
	<p>Produit 3.2 : Les capacités des organisations de jeunesse des zones du programme conjoint sont renforcées pour promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et de reproduction.</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Pourcentage d'organisations des jeunes qui disposent des capacités pour promouvoir les droits en matière de santé sexuelle et de la reproduction; Base line : 0; Cible : 75%</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Pourcentage d'organisations des jeunes qui mènent des activités de lutte contre le VIH; Base line : 0; Cible : 100%</p>	<p>Rapports d'enquête et de suivi</p>		

<p><i>contraceptive.</i>  <i>Base line : 0, cible : 80%</i>  <b>Indicateur 3.3</b> :  <i>Proportion de formations sanitaires/centres des jeunes de la zone du programme offrant des services SR appropriés et des services de conseils et écoute en SSR AJ (PF, prévention du VIH/SIDA et des avortements) fonctionnels</i>  <i>Base line : 0; Cible : 75%</i></p>	<p>Produit 3.3 : Les capacités des éducateurs (y compris les pairs) et autres relais d'informations sont renforcées pour fournir aux jeunes femmes et jeunes hommes des informations de qualité à l'école ou dans la communauté (prévention des unions et grossesses précoces, des violences basées sur le genre et des IST et VIH et Sida).</p>	<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de pairs éducateurs et de relais communautaires ayant des compétences pour donner des conseils aux adolescents et jeunes ; Base line : 150 ; Cible : 1250  Indicateur 3.3.2 : Pourcentage des adolescents et jeunes de 15-35 ans conseillés par des pairs éducateurs ; Base line : 0 ; Cible : 50%</p>	Rapports d'activités
	<p>Produit 3.4 : Les services de santé dans les zones du programme conjoint disposent des capacités en matière de prise en charge des complications obstétricales (y compris les fistules obstétricales), des violences basées sur le genre, des IST et VIH et Sida, et de promotion de l'utilisation des produits contraceptifs</p>	<p>Indicateur 3.4.1 : Proportion de formations sanitaires offrant des services conviviaux aux adolescents et jeunes ; Base line : 0 ; Cible : 50%  Indicateur 3.4.2 : Proportion de formations sanitaires offrant des services intégrés de prévention, de gestion et de traitement du VIH, du paludisme et de violence basées sur le genre ; Base line : 0 ; Cible : 50%</p>	Rapports d'enquête et de suivi

	Produit 3.5 : Les parents, les chefs traditionnels, les leaders religieux et les autorités politiques dans les zones du programme conjoint connaissent ou comprennent la nécessité du respect des droits en matière de SSR et le renforcement de la cohésion sociale	Indicateur 3.5.1 : Nombre de parents soutenant l'accès des adolescents et des jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction ; Base line : 0 ; Cible : AD Indicateur 3.5.2 : Nombre de chefs traditionnels soutenant l'accès des adolescents et des jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et de la reproduction ; Base line : 0 ; Cible : AD	Rapports d'enquête		
Cadre de coordination, suivi et évaluation assure Indicateur 1 : Nombre d'organes de coordination mis en place ; Base line : 0 ; Target : 3 Indicateur 2 : Nombre d'évaluations du projet réalisées ; Base line : 0 ; Target : 2 Indicateur 3 : Base de données (SIG) pour le suivi du programme ; Base line : 0 ; Cible : 1		Nombre de staff de coordination recrutés : Base line : 0 ; Target : 10	Termes de référence ; Avis de publication de poste ; Rapport du panel de recrutement ; Contrats	Unité de Coordination du Programme	L'amélioration de la situation politique et sécuritaire encourage les personnes qualifiées (y compris les cadres nationaux qualifiés vivant à l'étranger) à travailler en RCA,
		Nombre de visites de terrain effectuées dans la zone du programme : Base line : 0 ; Target : 20	Rapports de visite de terrain		La situation politique et sécuritaire s'améliore avec l'engagement de la plus part des groupes armés dans la DDDR
		Nombre de rapports de suivi partagés : Base line : 0 ; Target : 1 fois par trimestre	Compte rendu de réunions ; Rapports des différents projets		Toutes les parties prenantes approuvent le programme et s'impliquent dans la mise en œuvre